

Bagneux

- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 18 DECEMBRE 2017 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
FINANCES	3
1)	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	3
	Débat d'Orientation Budgétaire 2018 : Commune de Bagneux (Budget Principal).....	3
2)	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	19
	Débat d'orientation budgétaire 2018 : commune de Bagneux (Budget annexe : service extérieur des Pompes Funèbres)	19
3)	DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2017	20
	Vote de la décision modificative n° 1 du budget 2017 Commune (Budget principal).....	20
4)	ADMISSION EN NON-VALEURS	25
	Admission en non-valeurs pour les années 2013 à 2017	25
5)	REMISES GRACIEUSES.....	28
	Remise gracieuse pour l'année 2016.....	28
6)	PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LOGIPOSTEL.....	28
	Autorisation donnée à Mme le Maire à souscrire au capital social de Logipostel	28
INTERCOMMUNALITE	32
7)	TRANSFERT DE COMPETENCES.....	32
	Approbation du transfert de la compétence relative à l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris	32
ADMINISTRATION GENERALE	32
8)	SEMABA	32
	Modification de la délibération du 29 mars 2014 afin de remplacer un administrateur au sein du conseil d'administration de la SEMABA suite à la démission de Mme ADELAIDE.....	32
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	33
9)	SUBVENTION	33
	Subvention exceptionnelle à l'association « Pompier Raid Aventure ».....	33
10)	SUBVENTION	33
	Subvention exceptionnelle à l'association « Deux pas vers l'autre ».....	33
HABITAT	34
11)	CONTRAT DE PROXIMITE	34
	Approbation du contrat de proximité entre Hauts-de-Seine Habitat et la Ville de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	34

12) ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT	35
Approbation de la convention de partenariat avec l'ADIL 92 pour l'accompagnement des demandeurs de logement pouvant mobiliser le dispositif du droit au logement opposable et autorisation donnée à Madame le Maire de la signer.	35
AMENAGEMENT URBAIN	36
13) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	36
Approbation du rapport d'activité Géraud pour 2016	36
14) ACQUISITION DE PARCELLE	37
Acquisition de la parcelle cadastrée AH n°197 à usage de voirie auprès de M et Mme MATOUK	37
15) OUVERTURE DES COMMERCES.....	37
Approbation de l'ouverture des commerces en fonction des dimanches	37
SERVICES TECHNIQUES.....	37
16) DSP STATIONNEMENT	37
Approbation et Autorisation donnée à Mme le Maire de signer la convention avec l'ANTAI et la convention de mandat de gestion et tout autre document se rapportant au stationnement payant ou à la délégation de service public conclue avec URBIS PARK GERAUD.....	37
17) RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND - MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE PAIEMENT	38
Approbation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre à passer avec A&M Patrimoine et Autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	38
TARIFS.....	38
18) CIMETIERE COMMUNAL.....	38
Revalorisation des tarifs des concessions	38
19) CIMETIERE COMMUNAL.....	38
Revalorisation des tarifs des taxes funéraires	38
20) CIMETIERE COMMUNAL.....	38
Revalorisation des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations à compter du 1 ^{er} janvier 2018	38
21) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	39
Revalorisation des tarifs de la location de la salle des Fêtes Léo Ferré.....	39
22) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	39
Revalorisation des tarifs de location des salles Gabriel Péri et Foyer Coudon pour les particuliers	39
23) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX	39
Revalorisation des tarifs de location des salles municipales pour les organismes et entreprises de Bagneux (salle Gabriel Péri, Foyer Coudon, Paul Vaillant Couturier, Foyer Cros, salle Cosson, salle Marty, salle Bas Longchamps, salle de réunion de la maison des sports et la cafétéria du parc Omnisports) pour l'année 2018	39

24) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.....	40
25) TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS	40
26) TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS	40
Approbation de la modification de la tarification proratisée pour les usagers des centres sociaux et culturels s'inscrivant aux activités en cours d'année.....	40
27) DROITS DE VOIRIE.....	40
Revalorisation des droits de voirie pour les années 2018 et 2019.....	40
ASSURANCES	41
28) MARCHÉ D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE (2 LOTS)	41
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants.....	41
PETITE ENFANCE	41
29) FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL ARCENCIEL.....	41
Approbation de la convention triennale de partenariat avec l'association I.E.P.C. (institut d'éducation et des pratiques citoyennes) relative au fonctionnement du multiaccueil « Arcenciel » et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	41
30) DENOMINATIONS DE STRUCTURES MUNICIPALES.....	41
Dénominations de la crèche multiaccueil de l'écoquartier Victor Hugo, de la crèche familiale et du multiaccueil sud.	41
JEUNESSE	42
31) LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE	42
Délibération d'intention portant labellisation du bureau information jeunesse et autorisation donnée à Madame le maire de signer la convention de labellisation.....	42
ADHESION	42
33) CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS.....	42
Adhésion de la ville de Bagneux à la Fédération des Centres sociaux des Hauts de Seine et approbation du montant de la cotisation à régler pour chaque année.	42
RECENSEMENT.....	42
34) RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION.....	42
Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder aux opérations du recensement rénové de la population et de fixer la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2018	42
COMMUNICATION.....	42
35) MODALITE D'ACQUISITION DE CADEAUX PAR LA COLLECTIVITE.....	42
Modalités d'acquisition de cadeaux par la Collectivité et autorisation donnée à Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.....	42
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.....	43
36) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	43
Modification de la délibération du 3 octobre 2017 concernant le reversement de la subvention du Conseil Départemental à l'Association des Femmes Africaines de	

Bagneux (AFAB).....	43
PERSONNEL	43
37) EFFECTIFS MIS A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	43
38) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE	43
Création d'emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux en 2018	43
VOEUX	43
39) VOEU.....	43
Voeu de la majorité municipale demandant la libération de Salah Hamouri	43



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 18 DECEMBRE 2017 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de commencer la séance.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, absente, pouvoir à Hélène Cillières

ROMERO AGUILA Roberto, présent à compter de 21 h 20

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absente, pouvoir à Nadia Seisen

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent à compter de 20 h 46

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Alain le Thomas

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, présent
ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Fanny Delaunay
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Claudette Rusterholtz
CALICE Jean-Max, présent à compter de 20 h 45
DELAUNAY Fanny, présente
CILLIÈRES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Michel Reynaud
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
OTMANI Linda, présente
MORIEULT Gérard, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal, je souhaite vous faire part d'informations transmises par les collègues de l'opposition sur une réorganisation des groupes. Deux groupes se créent : un groupe de l'opposition du Centre et de la Droite présidé par Patrice Martin, composé également de Joëlle Chirinian, Gérard Morieult et Jean-Luc Rousseau et un groupe de la majorité présidentielle présidée par Saïd Zani avec Saléha Gargari, Linda Otmani, nouvelle conseillère municipale que nous accueillons avec plaisir, bienvenue et Justin Kone qui quitte le groupe socialiste pour rejoindre ce nouveau groupe.

Cette information étant donnée, je vous propose de passer à l'ordre du jour.

♦ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques à faire, des modifications à apporter sur le PV du Conseil municipal du 14 novembre 2017 ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

FINANCES

1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET PRINCIPAL)

Mme le MAIRE. - Ce DOB que nous avons chaque année à cette période est un moment important de la vie municipale.

(Arrivée de M. Calice à 20 h 45.)

Sans détailler la note extrêmement complète et précise qui vous a été fournie, je vais vous présenter les éléments dont nous disposons à ce jour pour construire le budget et les orientations que nous avons décidé de prendre pour notre budget primitif 2018 qui sera voté au prochain Conseil municipal qui aura lieu le 6 février.

(Arrivée de M. Haddad à 20 h 46.)

Un mot d'abord sur le contexte national : nous pourrions nous réjouir que l'économie française soit plutôt en amélioration avec une croissance estimée à 1,7 % pour 2017 si cela profitait à tous les habitants.

Malheureusement, cela ne semble guère influencer sur les inégalités qui continuent à se creuser dans notre pays avec les habitants les plus fragiles qui souffrent de plus en plus et, visiblement, l'intention du Gouvernement n'est pas non plus de faire profiter de cette croissance retrouvée les collectivités afin qu'elles puissent remplir leur mission de service public auprès des habitants.

Au contraire, les décisions annoncées par le nouveau Président et son Gouvernement laissent présager une mise sous contrôle budgétaire des communes afin qu'elles réduisent encore leurs dépenses. J'y reviendrai.

Le Gouvernement va ainsi imposer 13 Md€ d'économies aux collectivités territoriales sur les 5 ans à venir par une prétendue maîtrise des dépenses qui aboutirait de fait à une baisse du volume de nos dépenses de fonctionnement.

Je rappelle que c'est 3 milliards de plus qu'annoncés pendant la campagne des élections présidentielles.

Tout cela devrait se faire grâce à un contrat qui serait finalement - c'est l'annonce faite jeudi dernier à la conférence des territoires - passé avec les 340 villes ou intercommunalités françaises dont le budget de fonctionnement dépasse 60 M€. C'est le cas de notre ville de Bagneux.

Même si notre ville a déjà pris des mesures en début de mandat nous permettant de maîtriser notre budget au regard des contraintes imposées, je ne peux que m'opposer à de tels principes.

Cela remettrait en effet une nouvelle fois en cause l'autonomie financière des communes, le principe même de la libre administration comme l'a souligné fortement l'Association des Maires de France lors du congrès des maires.

On assiste à une forme de recentralisation rampante, tout cela en continuant à se baser sur ce dogme de la baisse de la dépense publique dont les années passées devraient pourtant avoir convaincu chacun que c'est inefficace au niveau économique puisque l'on met ainsi en difficulté les communes et intercommunalités qui réalisent, à elles seules, 75 % de l'investissement public.

Inefficace et dangereux au niveau social car, dans le même temps, les inégalités continuent à augmenter comme l'a montré un rapport international publié la semaine dernière.

Notre dotation globale de fonctionnement en 2018 sera globalement stable. Une baisse, vous l'avez vu dans le rapport, que nous estimons à 75 000 € à peu près, maintenue grâce au dispositif de péréquation dont bénéficie notre commune.

La prime aux Maires bâtisseurs, dispositif qui soutenait les villes comme la nôtre, les villes notamment qui construisent des logements, a disparu à l'été 2017 sans même que nous en ayons été informés nous faisant perdre 537 000 € qui avaient été budgétés et qui ne vont pas réapparaître en 2018.

Décision incompréhensible, je dois le dire, surtout quand le secrétaire d'État, Julien Denormandie en visite dans l'écoquartier Victor Hugo fin août, nous disait qu'il aiderait les communes qui construisent pour qu'elles puissent réaliser les infrastructures et les équipements nécessaires pour accueillir de nouveaux habitants.

Espérons que le Gouvernement reverra vite sa copie dans ce domaine pour soutenir à nouveau les communes qui s'engagent dans la construction de logements. J'ai d'ailleurs porté cela à nouveau auprès du ministère de la cohésion des territoires où j'ai été reçue avec Nadia Seisen il y a une quinzaine de jours pour ces questions puisque nous avons envoyé une contribution sur le logement.

La modification de la taxe d'habitation qui devrait exonérer 80 % des ménages va se faire sur 3 ans. En 2018, on nous assure que la ville percevra l'intégralité de la somme due, mais qu'en sera-t-il les années suivantes et comment faire accepter et expliquer un tel impôt qui, à terme, ne serait plus payé à Bagneux, selon les études, que par 21 % des foyers fiscaux, rompant le lien direct entre les citoyens et l'impôt ?

Certes, une réforme de la fiscalité locale et de cet impôt injuste est nécessaire, mais il aurait fallu engager le dialogue avec les élus locaux qui étaient prêts, je crois, à le mener.

La suppression, vous l'avez vu également, des recrutements d'emplois aidés a également été annoncée. Cela pèse beaucoup sur le milieu associatif même si, à Bagneux, nous avons au moins obtenu de l'État que les 7 contrats d'avenir que nous avons en cours soient garantis jusqu'à la fin de leurs 3 années. Nous avons 7 jeunes en contrat d'avenir. Nous pourrions finalement les garder. C'est évidemment important pour nous, même si, dans de très nombreuses collectivités, ces emplois sont supprimés.

Vous voyez au total cependant peu de bonnes nouvelles au niveau national, mais le contexte territorial est peut-être encore plus inquiétant encore car nous sommes dans un flou absolu entre la rumeur sur la réforme territoriale que voudrait le Président de la République, notre territoire qui a bien du mal à s'organiser, je rappelle que la création date de janvier 2016 : la suppression des

départements de la petite couronne aujourd'hui en débat, la métropole du Grand Paris qui oscille entre une zone resserrée autour de Paris donc autour de la zone dense et le périmètre de la région. L'incertitude est forte alors que les communes se voient dessaisies de compétences stratégiques comme celles de l'aménagement et du logement.

C'est avant tout la finalité de tout cela qui m'inquiète : éloigner les décisions des citoyens et enlever aux élus des communes, échelon de proximité pour les habitants, les compétences essentiellement pour les cantonner à la gestion du quotidien sans pouvoir réel d'agir en profondeur sur l'avenir de leur ville.

Malgré tout cela, nous sommes en train de construire le budget 2018 en tenant le cap de notre stratégie financière afin de permettre la réalisation de nos engagements municipaux pris devant les Balnéolais.

Notre sérieux porte ses fruits. En effet puisqu'au 1^{er} janvier 2018, notre encours de dette devrait se monter à 51,40 M€, 5 millions de moins qu'au 1^{er} janvier 2017 et 11,6 millions de moins environ qu'il y a 3 ans.

De plus, le taux moyen de nos emprunts est à nouveau en baisse, bien en dessous du taux moyen des communes et EPCI de notre taille.

Nous travaillons donc à conserver pour 2018 un fort taux d'autofinancement pour mener à bien nos projets autour de 8 M€, c'est l'objectif que nous nous fixons.

Je vous propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour la troisième année consécutive.

Vous le savez, je le dis souvent, les taux sont historiquement élevés dans notre commune et le rendement de l'impôt bien plus faible qu'ailleurs.

Avec cette décision, il s'agit de ne pas faire peser de charges supplémentaires sur les habitants assujettis à l'impôt :

Une hausse de 1 % des produits d'activité des services en moyenne qui pourra être un peu plus élevée pour certaines activités où nos tarifs sont particulièrement bas.

Une hausse de 1 % de la masse salariale cette année qui sera aux alentours de 38,70 M€. Cela s'explique notamment par des besoins supplémentaires pour la petite enfance avec l'ouverture de notre nouvelle crèche dans la ZAC écoquartier Victor Hugo mais aussi par des services où nous compensons le manque de moyens de l'État comme la police municipale où nous allons augmenter les effectifs.

Une baisse des crédits d'activité des services à hauteur de 3 % pour rester à 14,20 M€ qui se fera notamment grâce à la suppression de certaines dépenses transférées mais aussi par une meilleure politique d'achat et de mutualisation au sein de nos services que nous allons poursuivre.

Tout cela, vous l'avez compris, devrait permettre que nous menions à bien à la fois notre programme d'investissements et les nouveaux projets ou besoins que nous avons repéré comme prioritaires.

2018 sera ainsi une grosse année dans notre programme d'investissements avec la livraison de la crèche que je viens d'évoquer, la construction du relais d'assistantes maternelles dans le nord de la ville, la réhabilitation du marché Léo Ferré et du parc des sports dont nous avons déjà parlé, les travaux de restauration déjà évoqués en Conseil municipal de l'église Saint-Hermeland et le lancement de la construction de nos deux nouvelles écoles.

Mais c'est aussi une année où nous allons mettre en pratique de nouveaux projets. La première année d'abord de notre budget participatif où 250 000 € seront dévolus à des projets d'investissement proposés et choisis par les citoyens balnéolais.

Pour votre information, 80 projets ont été déposés dont une bonne soixantaine est conforme au règlement indiqué. Ils sont en cours d'étude par nos services et les habitants de la ville auront à se prononcer et à voter pour ces projets au printemps prochain.

Des projets également en lien avec la forte et légitime aspiration à plus de tranquillité dans certains quartiers de notre ville.

En effet, au vu du manque de moyens de la Police nationale dont je souligne par ailleurs l'action efficace, nous avons décidé en 2018 à la fois d'installer, nous en avons déjà aussi parlé au Conseil municipal, des dispositifs de vidéosurveillance à Bagneux et d'augmenter les effectifs de la police municipale, mais nous savons bien que la prévention demeure un axe indispensable pour aider une société apaisée.

Nous avons donc également décidé de tester un dispositif de médiation dans certains quartiers de la ville à titre d'expérimentation.

La mise en place du stationnement réglementé dans une partie de la commune, nous en avons parlé au dernier Conseil municipal, devrait permettre d'améliorer la situation au regard du stationnement, d'assurer une meilleure rotation des places proches des commerces et de mieux lutter contre les incivilités.

Enfin, l'ouverture de notre crèche demandera, vous l'avez compris, des recrutements de nouveaux personnels.

J'en profite pour dire que l'ouverture de cette crèche nous permettra aussi d'engager des travaux à la crèche des Rosiers. Comme vous le savez, nous avons décidé de faire des opérations tiroir, nous avons repris la gestion des anciennes crèches départementales. Des travaux importants sont à réaliser. L'ouverture de cette nouvelle crèche qui est de 2 fois 45 berceaux nous permettra de fermer la crèche des Rosiers et d'y entamer les travaux. En même temps, nous allons proposer au département puisque, dans cette crèche, il y a une des PMI de la ville, de relocaliser la PMI de manière provisoire, le temps des travaux.

Vous le voyez, un budget 2018 offensif et, bien sûr, au service des habitants. Je pourrais évidemment citer d'autres éléments, mais je propose de ne pas être trop longue. Vous avez une note extrêmement complète. Je propose de m'en arrêter là et d'engager le débat sur ces orientations budgétaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. MARTIN. - Madame Le Maire, Mes chers collègues,

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte économique et politique particulier.

Jamais, l'environnement des collectivités locales n'a été à l'aube d'une mutation aussi importante : économies de 13 Md€ en cinq ans, réforme de la taxe d'habitation, menaces sur les dotations, réforme de l'organisation territoriale en Île-de-France, projet fiscal et refonte des sources de financement, réforme sur le logement.

Et pourtant, après plusieurs années de baisse, l'investissement public observe un rebond en 2017. Ce rebond est principalement dû à la baisse des taux d'emprunts bancaires proches de 0 et surtout

aux mesures courageuses que les élus ont prises en termes de diminution des dépenses de fonctionnement pour faire face à la baisse brutale des dotations d'État sans remise en cause des services publics de proximité et, cela, sans progression notable de l'endettement.

Je salue par la même occasion tous les efforts que les services municipaux ont dû faire ces trois dernières années pour tenir cet objectif.

Au Congrès des Maires de France, le Président de la République a pris trois engagements : celui de préserver les moyens financiers des collectivités, de leur garantir une plus grande autonomie et de les accompagner sur les grandes transitions.

On ne peut qu'y souscrire mais nous comprenons assez mal, dès lors, les appels à la discussion et à la concertation, alors qu'en même temps tout semble d'ores et déjà fixé dans le marbre.

On retrouve d'ailleurs les mêmes méthodes de communication à Bagnaux autour des grands chantiers comme le site des Mathurins, Le Plus Petit Cirque du Monde, les stationnements, les différents gros chantiers avec l'arrivée des métros où tout semble d'ores et déjà fixé dans le marbre.

Si je reviens sur la politique nationale, parlons de la taxe d'habitation : plutôt que de rechercher par la discussion à améliorer cet impôt et à le rendre plus juste, on décide de la supprimer pour 80 % des contribuables à compter de 2020. Le manque à gagner pour les finances publiques sera de plus de 22 Md€. Qui paiera ? Personne de sensé ne peut croire que l'État sera capable de dégager sur ses propres ressources de quoi compenser cette perte sèche, à moins qu'un nouvel impôt ne soit créé - comme cela a été le cas lors de la suppression de la taxe professionnelle.

La suppression de la taxe d'habitation fait courir le risque d'une recentralisation et d'un contrôle plus étroit de l'État, donc d'un recul de la décentralisation et de la responsabilisation des élus locaux.

Nous ne pouvons non plus cautionner la baisse des APL (Aides Personnalisées au Logement) telle que prévue actuellement. Pour réaliser 1,7 Md€ d'économie, le Gouvernement impose une baisse des APL et, simultanément, il oblige les bailleurs sociaux à payer la différence.

Contrairement à ce que prétend le Gouvernement, rien ne vient sérieusement compenser les pertes de recettes des organismes HLM : ni des surloyers inapplicables, ni la vente des logements à des locataires insolubles, ni de meilleures conditions d'emprunt de demain alors que le problème est de rembourser ceux d'hier avec des recettes que l'État raye de la carte.

Il y aura deux conséquences : d'une part, des bailleurs, qui avaient des budgets équilibrés et entretenaient difficilement les logements, vont plonger dans le déficit et le service aux locataires devenu impossible (réparations, travaux, etc.) va se dégrader complètement. D'autre part, l'obligation de renoncer aux travaux prévus, voire au Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, va faire perdre des milliards d'activité aux entreprises du BTP, un des rares secteurs non délocalisables. Ce n'est pas la bonne méthode car, en procédant ainsi, la baisse des APL, ce sont des logements qui se dégradent pour les locataires les plus fragiles et de la croissance en moins pour la France.

La troisième mesure qui nous interpelle est la suppression des contrats aidés. Ces contrats devaient permettre la réinsertion dans la vie active des personnes les plus éloignées de l'emploi, les jeunes de moins de 26 ans et les personnes de plus de 50 ans. Ils s'inscrivent dans la double volonté maintes fois formulée de la nécessité d'une activité professionnelle et aussi d'une utilité sociale.

À Bagneux, cette réforme affecte une vingtaine de postes du tissu associatif local, ainsi qu'une vingtaine dans l'Éducation nationale. En fin de compte, 7 contrats en cours au niveau des services de la ville seront garantis jusqu'à la fin des 3 ans de leur contrat.

En tout état de cause, ce sont les citoyens qui finiront par en subir les conséquences soit par une baisse des services, soit par une hausse de la fiscalité locale.

Et pourtant, le projet de Loi de Finances 2018 est le budget le plus honnête depuis 15 ans. En cela, il tranche notamment par rapport au dernier budget de M. Hollande dont la Cour des Comptes avait souligné l'insincérité et la manipulation. Il est aussi bien plus sérieux que ses prédécesseurs car, pour une fois, les économies annoncées ne sont pas fictives mais bien réelles, même si hélas elles se font plus souvent dans la poche des autres que de l'État lui-même.

C'est un projet qui affirme une vraie stratégie économique qui consiste à miser sur les entreprises pour qu'elles créent des emplois en baissant leurs charges, en simplifiant et contractualisant le droit du travail, en orientant l'épargne vers l'investissement productif.

Simplification, innovation, clarté, responsabilité, nous serons particulièrement attentifs à ce que le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement respectent ces objectifs, tout particulièrement lors de la préparation des réformes évoquées en matière de finances locales et sur le logement.

Concernant la métropole du Grand Paris, une fois encore, le Gouvernement prépare pour l'Île-de-France une réforme de l'organisation territoriale, qui plus est sans en annoncer publiquement les principes, voire en maintenant l'ambiguïté. Et, une fois encore, nous craignons que soit privilégié le changement pour le changement sans que les objectifs de la réforme, la façon de réduire le millefeuille territorial actuel, l'impact sur la réalité du terrain et des besoins de la population, fassent l'objet d'une concertation réelle et d'une réflexion approfondie avec les élus locaux.

Comment notre commune peut-elle s'adapter à ces nouveaux défis qui se dessinent ? Comment trouver les marges de manœuvre nécessaires à la réduction des dépenses demandées ? Quelle politique fiscale pour quelles conséquences financières ?

Je ne suis pas sûr que l'on puisse entrevoir de quelconques pistes pour répondre à ces défis en lisant ce DOB.

Vous nous présentez un document avec de grosses inconnues et un niveau de travaux très importants qui nécessite un recours à l'emprunt de 16 M€ en 2018.

L'encours de dette qui, depuis 3 ans, a baissé de plus de 10 M€ pour atteindre 51,40 M€ au 1^{er} janvier 2018, devrait remonter à 60 M€ d'ici fin 2018.

C'est inquiétant dans un contexte économique où l'État va demander aux communes une baisse de 13 Md€ en cinq ans et vu les incertitudes sur la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Ce n'est pas en 2018 que nous devrions avoir les impacts financiers pour notre commune mais les années suivantes : 2019 - 2024.

Nous notons toutefois que vous travaillez à dégager un autofinancement autour de 8 M€. C'est une bonne chose, mais nous souhaiterions savoir dans les grandes lignes comment vous allez vous y prendre pour atteindre cet objectif.

Concernant les dépenses de fonctionnement, vous prévoyez de baisser le budget d'activité des

services de 3 % par rapport à 2017. 400 000 €, ce n'est pas rien ! Des explications s'imposent : quels sont les projets prioritaires qui vont être dépriorisés ? Quelles sont les activités qui vont être supprimées ou réduites ?

Concernant les subventions aux associations, est-ce que vous prévoyez de maintenir le montant de la subvention globale aux associations équivalente à 2017 ?

En conclusion, vous nous présentez un Dossier d'Orientation Budgétaire 2018 avec de grosses inconnues qui ne nous permet pas d'aller plus loin dans l'analyse avec un niveau de travaux importants. Attention toutefois à ne pas opposer budget de fonctionnement et budget d'investissement. Une commune est d'abord un producteur de services publics pour le compte de ses habitants.

Nous espérons que, dans le budget primitif, vous nous présenterez des éléments plus factuels et des perspectives plus crédibles permettant d'analyser réellement l'impact sur les finances de la commune et indirectement l'impact sur le niveau de prestations et le niveau d'imposition directe et indirecte pour les Balnéolais.

Merci.

M. ZANI. - Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Madame le Maire,

Nous avons été très attentifs à votre exposé oratoire d'où ressort en général une convergence des chiffres. Cependant, nous en faisons respectivement une interprétation différente selon la fameuse formule du verre à moitié vide ou à moitié plein.

En effet, le 15 septembre 2017, le Gouvernement a transmis son projet de loi de programmation des finances publiques pour le quinquennat ainsi que toutes les hypothèses macroéconomiques qui le sous-tendent au Haut Conseil des Finances Publiques.

La trajectoire budgétaire contenue dans le débat d'orientation des finances publiques de juin dernier y est globalement confirmée.

Pour 2017, premièrement, le taux de croissance est relevé de 1,6 % à 1,8 % selon les dernières prévisions économiques de l'INSEE datées du 5 octobre, de l'OCDE du 28 novembre et de la Banque de France du 14 décembre alors que votre rapport de présentation se fixe sur un taux de 1,7 %.

La situation économique et sociale des plus pauvres qui se dégrade avec un chômage de masse qui peine à diminuer, dites-vous dans votre rapport de présentation à juste titre, n'est pas née de l'élection d'Emmanuel Macron, mais hérité de la gestion calamiteuse du gouvernement précédent, souvent dénoncée au sein même de ce Conseil municipal par la majorité municipale.

Avant de rétorquer qu'Emmanuel Macron faisait partie de ce Gouvernement, interrogez-vous d'abord pourquoi il a quitté deux ans après sa prise de fonction au ministère de l'économie et après s'être écarté à plusieurs fois de la ligne politique de François Hollande ? Posez-vous cette question, vous aurez la réponse.

Deuxièmement, la prévision du déficit public est abaissée de 2,9 %, ce qui permet de revenir sur le seuil des 3 % de déficit pour la première fois depuis 2008. Cette amélioration s'explique par les mesures de redressement prises par le Gouvernement cet été qui produisent leur effet sur la dépense alors que la croissance et les recettes se relèvent légèrement plus dynamiques. Le

Gouvernement travaille ainsi résolument à une sortie de la procédure européenne de déficits excessifs dès l'année 2018.

Justement pour 2018, le Gouvernement confirme l'hypothèse de croissance de 1,7 au lieu de 1,8 formulé initialement dans le débat d'orientation des finances publiques au lieu de 1,8 %, confirmée par des sources habilitées.

Cette hypothèse prudente marque le choix du Gouvernement en faveur de la sincérité et de la responsabilité plutôt que de celui de la facilité des prévisions optimistes qui ont souvent conduit à reporter et freiner les réformes nécessaires.

Deuxièmement, dans la loi de programmation des finances publiques, la prévision du déficit public pour 2018 est abaissée dans le débat d'orientation de 2,7 à 2,6 %.

Troisièmement, le niveau des dépenses publiques est estimé à 53,9 % du PIB contre 54,6 % aujourd'hui et 53,8 envisagés dans le débat d'orientation des finances publiques, soit une baisse de 0,7 point dans le PIB.

Cette forte diminution qui ne s'est jamais produite au cours des 15 dernières années est obtenue dans le contexte d'une hypothèse de croissance prudente et, malgré la réintégration de 5 milliards de dépenses, sous-budgétisée en loi des finances 2017.

L'année 2018 est ainsi la première étape d'une transformation des pratiques budgétaires autant que d'une transformation des politiques publiques. Les économies qui seront réalisées dans les prochaines années permettront d'atteindre en 2022 l'objectif de plus de 3 points de baisse des dépenses publiques dans le PIB aux moyens d'économies assises sur des transformations structurelles.

Quatrièmement enfin, les prélèvements obligatoires sont estimés à 44,3 % contre 44 % inscrits dans le débat d'orientation des finances publiques du fait d'un dynamisme de recettes plus élevées que prévu.

Le Gouvernement confirme la baisse nette d'environ 10 Md€ de la pression fiscale fin 2018. On y est presque !

Dès lors, le budget 2018 et la loi de programmation des finances publiques qui confirme globalement les hypothèses pour la trajectoire des finances publiques présentées en juin dernier reposent sur trois piliers :

- le sérieux budgétaire,
- le respect des engagements européens de la France dans un souci de crédibilité et de souveraineté économique,
- la baisse de la pression fiscale pour les ménages pour les entreprises comme pour les investissements, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Nous concluons par la dotation générale de fonctionnement et le projet de la suppression de la taxe d'habitation qui constitue l'un des débats majeurs au sein de l'ensemble des collectivités locales dans le pays.

Concernant la DGF, le projet de loi de finances 2018, rendu public le 27 septembre 2017, est présenté comme celui qui met fin à la spirale de 4 années de baisse des dotations de l'État aux collectivités locales. Elles sont même en légère augmentation, vous l'avez admis tout à l'heure :

plus 0,4 % avec un volume de 30,98 Md€.

Concernant enfin la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages d'ici 2020 dont la disparition est programmée progressivement, passons sur les 10 Md€ de pouvoir d'achat rendus aux contribuables, il convient cependant de rappeler que, dès juillet 2017, le Président de la République avait assorti l'annonce de cette suppression d'une promesse, celle d'une refonte de la fiscalité de l'État et des collectivités pour dégager une ressource de substitution.

C'est ainsi qu'un groupe de travail composé d'élus et de hauts fonctionnaires doit rendre un rapport en avril 2018 avec pour feuille de route du Premier Ministre, je cite : *"il vous est demandé d'envisager un scénario consistant à supprimer intégralement la taxe d'habitation à terme et de compenser cette réforme via une révision d'ensemble de la fiscalité"*.

Chers collègues, les pistes envisagées sont :

- le transfert aux communes et aux intercommunalités d'une part de l'impôt sur le revenu ou encore, si les départements reçoivent une part de la CSG ou CRDS, il est possible de faire redescendre vers les communes une partie de la taxe foncière qui leur est actuellement attribuée.

Pour la pertinence des critiques, attendons sereinement les décisions définitives au lieu de conclusions hâtives qui reposent certes sur des inquiétudes légitimes.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais déjà commencer par remercier les services qui nous ont livré les documents que nous avons reçus et souligner une fois de plus la qualité des documents qui nous ont été diffusés pour ce débat d'orientation budgétaire.

Nous venons d'entendre nos collègues de l'opposition. Personnellement, je n'ai pas tout à fait la même interprétation de ce que le Gouvernement actuel nous propose dans son projet de loi des finances, Monsieur Zani. Pour moi, les déficits des comptes publics devraient peut-être même augmenter. Vous avez des hypothèses de croissance tout à fait discutables, en tout cas hypothétiques puisque, pour l'instant, assez peu sont capables de prévoir ce que nous aurons en 2018. Mais honnêtement, compte tenu des mesures qui, elles, ne sont pas hypothétiques mais réelles, qui ont déjà été prises par ce gouvernement, on peut imaginer que l'avenir n'est pas aussi brillant, en tout cas aussi heureux, que ce que vous nous décrivez.

Quelles sont ces mesures ? Certains l'ont rappelé et c'est dans la note. Les premières mesures sont celles qui vont peser sur les ménages et les ménages les plus modestes.

D'abord pour commencer, la baisse des APL, M. Martin l'a rappelé : elle est conséquente et en particulier, encore une fois, pour les ménages modestes. Je pense aux jeunes puisque c'est ma délégation et notamment aux étudiants sur lesquels cette baisse va peser considérablement.

La suppression des emplois aidés, on l'a dit, en particulier en direction des associations, nous en avons quelques-uns. Heureusement, que nous allons pouvoir les maintenir. Ceci dit, cela montre que nous avons été relativement sérieux dans la construction budgétaire des années précédentes. Les combats menés pour préserver ces 7 emplois d'avenir vont pouvoir permettre à 7 jeunes d'aller jusqu'au bout de leur contrat, heureusement pour eux.

L'augmentation de la CSG, personne n'en a parlé, pour les retraités est aussi quelque chose d'extrêmement important. Elle va peser sur la retraite de personnes qui, très souvent là aussi,

vivent modestement. Cette augmentation de la CSG va aussi peser sur leur pouvoir d'achat.

Puis, nous ne l'avons pas dit, il a été décidé, pour favoriser une politique énergétique décarbonée dit-on des taxes. Nous aurions pu nous en réjouir vu que le climat est un vrai sujet. Personne ici ne contestera le fait que le climat nous préoccupe évidemment, mais enfin cette taxe dite écologique va toucher qui ? Quand on augmente les prix à la pompe au diesel, quand on augmente le fioul, quand on augmente l'électricité, quand on augmente le gaz, ce sont d'abord les ménages les plus modestes et les ménages moyens qui risquent d'en partir d'autant que cette taxe dite écologique est complètement illisible pour la majorité des Français.

(Arrivée de M. Romero Aguila à 21 h 20.)

Dans le même temps, baisse l'ISF. Attendez... J'ai entendu des représentants du Gouvernement expliquer que c'était pour libéraliser la fiscalité. C'est de la libéralisation fiscale ! J'avoue que ce terme m'était jusque-là inconnu. On nous dit que tout cela, Monsieur Zani, va augmenter le pouvoir d'achat. On ne va rien augmenter du tout, on va le baisser. Quand on baisse l'APL, que l'on augmente les frais d'électricité, les frais de gaz, de diesel, etc. tout cela pèse sur le pouvoir d'achat des ménages moyens et des plus modestes.

Mon interprétation est qu'en 2018 les déficits publics risquent d'augmenter en raison essentiellement des cadeaux fiscaux accordés au 1 % des plus riches de notre pays.

Maintenant, je voudrais revenir sur une actualité sur laquelle nous sommes passés très rapidement et trop rapidement à mon goût. En 2012, le Gouvernement français dirigé à l'époque par Jean-Marc Ayrault a introduit une taxe sur les dividendes de 3 %. On voulait taxer le capital. C'est quelque chose que le Gouvernement Ayrault a fait en 2012. Cela visait essentiellement à pénaliser les entreprises qui n'utilisaient pas leurs profits pour investir mais plutôt pour rémunérer leurs actionnaires. Cette taxe a été votée en 2012 et, en 2012, on a commencé à engranger quelques subsides de cette taxe. En 2014, on l'a arrêté car on s'est rendu compte que cela allait nous coûter plus cher.

Pourquoi ? Parce que 5 ans après, la Cour Européenne de justice nous censure et nous dit : arrêtez tout, vous n'avez pas le droit de faire cela, ce n'est pas possible. On arrête donc cette mesure, mais pire encore, le Conseil constitutionnel nous la retoquera ensuite aussi. Or, qui saisit le Conseil constitutionnel avec une question prioritaire de constitutionnalité sur cette question ? Une entreprise luxembourgeoise ! Cette actualité, je crois, qu'elle est passée tout à fait comme cela. Je crois que personne n'a vraiment relevé cela.

Pour moi, cela pose une question philosophique et de fond sur l'Union européenne parce que cela pose la question de la hiérarchie des valeurs. L'Union Européenne considère aujourd'hui que la circulation des capitaux est supérieure au droit d'un état de voter ses propres taxes. C'est une pro-européenne qui vous dit que cela l'insurge.

Je pense que si l'on continue comme cela... On n'est pas loin des échéances européennes... on va tout simplement dégoûter les citoyens de cette Europe. Il faut que cela change. Je pense sincèrement que si nous ne faisons pas attention à cette hiérarchie des valeurs, ce sont les GAFAs et les autres grands groupes internationaux qui vont jouer sur la circulation des capitaux et éviter ainsi, parce qu'ils ont les moyens de s'atteler les compétences de juristes, de fiscalistes, l'impôt.

La conséquence de tout cela, c'est bien évidemment l'appauvrissement fiscal des États membre. Tout cela risque, à mon avis, de nous revenir en boomerang entre les deux yeux si l'on n'y prête

pas plus attention car, je le rappelle, lever l'impôt, c'est la marque de la citoyenneté et la citoyenneté, c'est tout simplement, pour ce qui me concerne en tout cas, la démocratie. Il est donc effectivement extrêmement important que l'on puisse avoir un œil sur cela et plus qu'un œil, de militer pour que les choses ne dérivent pas.

Finalement, cette taxe que l'on n'a pas pu maintenir représente 10 Md€ que l'on a réussi à faire entrer mais que l'on est obligé de rembourser puisqu'il y a eu une contestation de rembourser. Comment ces 10 Md€ seront-ils réglés ? 5 Md€ seront exceptionnellement pris sur les 320 entreprises les plus riches de France, c'est une taxe exceptionnelle qui va leur être demandée, et les autres 5 Md€ sur l'État. L'État, c'est qui ? C'est nous, donc évidemment, c'est un peu compliqué quand on le présente comme cela.

Maintenant, je voudrais revenir au budget communal, en tout cas à ce DOB qui concerne notre ville, j'ai déjà eu l'occasion de le dire souvent ici, proposer un budget, débattre des orientations budgétaires, c'est pour moi, aussi une manière de livrer sa vision de la Société que nous voulons.

Nous concernant à Bagnex, c'est une proposition et un débat DOB que je qualifierais d'ambitieux : le plus important PPI de la mandature, le plus riche en livraison d'équipements, un meilleur autofinancement, de 8 M€, et un recours à l'emprunt de 16 M€, un emprunt nouveau avec un niveau plus important qu'en 2017 puisqu'il s'agit, en effet, de livrer un certain nombre d'équipements. Mme le Maire en a égrainé la liste, je n'y reviens pas, je signalerai juste la crèche de 90 berceaux de la ZAC Victor Hugo que nous avons choisi de baptiser Graines de Lune qui sera livrée à la fin de septembre 2018 et la livraison des deux groupes scolaires, Robespierre et Rosenberg, qui seront livrés en 2019, donc des opérations importantes.

Un programme de travaux très ambitieux qui devrait se situer entre 28 et 29 M€, tout cela avec une masse salariale qui reste malgré tout contenue puisqu'elle s'élève à 38,70 M€.

Je voudrais souligner ici à propos de la masse salariale l'effort important qui sera encore fait en 2018 pour la formation des agents. C'est très important : nous avons eu l'occasion de le dire sur le BP de 2017, on l'a dit, les services publics évoluent. Pour qu'ils demeurent à la fois de bon niveau mais aussi à la qualité requise, il nous faut former les agents aux services nouveaux que nous devons rendre demain à nos concitoyens. Donc, effort important même s'il n'est pas précisé en termes de chiffrage, effort important encore sur ces orientations budgétaires, la formation et donc les compétences des agents.

Ces orientations budgétaires vont nous permettre, malgré un contexte difficile, de continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, c'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, Mme le Maire, nous voterons ce DOB.

Je vous remercie.

M. ZANI. - C'est une prise d'acte.

Mme MOUTAOUKIL. - Nous en prenons acte.

Mme MEKER. - Madame le Maire, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites sur le contexte à la fois politique mais aussi constitutionnel très incertain dans lequel se situe notre ville comme toutes les villes de France en ce moment. Je ne reviendrai pas sur toutes ces choses dites.

En ce qui concerne le DOB qui nous est proposé, grâce à la qualité des documents présentés, nous voyons que nous sommes dans un cadre d'une très bonne gestion, également d'une économie de moyens qui nous est imposée, que nous savons, en général, rendre la plus dynamique possible,

donc économie de moyens qui nous renvoie aux engagements municipaux puisqu'il s'agit tout de même de continuer à travailler sur ces engagements municipaux. Je vous renvoie à la lecture de ce livret qui peut être un livret de chevet où vous retrouverez toutes les ambitions et tous les éléments que nous mettons en œuvre peu à peu qui ne sont pas rappelés pas à pas dans ce budget assez synthétique de ce point de vue.

Je voudrais également aborder ici quelque chose qui a été un peu évoqué par Aïcha Moutaoukil en ce qui concerne un élément très important de notre avenir sur cette planète, des générations à venir, de l'avenir direct des enfants naissant aujourd'hui, à savoir d'une part, le réchauffement climatique et, d'autre part, une sixième extinction des espèces qui se profile dont vous avez certainement entendu parler. Vous savez que, depuis 40 ans, ont disparu environ 58 % des vertébrés selon des études très sérieuses, que depuis 27 ans, selon une étude assez récente parue en Allemagne et corroborée et regardée attentivement par des chercheurs français, 80 % des insectes ont disparu. Il y a une espèce d'accélération exponentielle énorme. On ne peut plus l'ignorer. Je pense que sera touché assez fortement dans les décennies à venir.

Aïcha a évoqué cet axe concernant le réchauffement climatique. Je ne doute pas qu'elle ne soit pas claire, je ne doute pas qu'elle ait des tonnes de défauts, mais à un moment donné, on vivra forcément dans un monde où il y aura peut-être pénurie d'énergie si on ne se lance pas plus dans les énergies renouvelables et ce ne sont pas les gouvernements différents qui vont se succéder qui vont décider de l'augmentation des fluides en particulier l'électricité. Ce sera obligatoire.

De ce point de vue, je pense que cet élément doit être plus pris en compte dans le développement de notre ville actuelle en pleine mutation urbaine avec des opérations d'aménagement très importantes, avec, vous l'avez vu cette année, la livraison de très importants bâtiments de services publics.

Je pense que, dans chaque projet, l'attention aux mesures indispensables qui doivent être prises pour construire une ville soutenable pour les 10 ans à venir, c'est maintenant que cela se prépare. Cette volonté doit fortement être réaffirmée, inscrite, elle l'est mais j'espère que, dans notre budget, on la lira encore plus clairement car, aujourd'hui, la volonté de solidarité sociale, qui est indispensable, qui est fortement exprimée par notre majorité municipale ne suffit plus totalement pour assurer la pérennité ou pour participer du moins à essayer d'imaginer un avenir soutenable pour les 50 ans à venir.

Nos efforts en termes de transition écologique et énergétique sont donc cruciaux.

Dans ce cadre, le fait de contraindre, je comprends le contexte, l'enveloppe de l'activité de nos services à moins 3 % est quelque chose d'important parce qu'il est compliqué de mettre en œuvre des projets ou... pas des projets, mais disons de suivre cette évolution, cette transition écologique et énergétique que nous devons absolument mettre en œuvre. Cette mutation est complexe et demande des efforts de formation. Ces efforts, nous avons vu qu'ils sont préparés et envisagés très clairement dans ce DOB, mais c'est compliqué, c'est vraiment une révolution mentale qu'il faut encore accélérer.

En particulier je pense à quelque chose de très concret mais on est dans le très concret aussi, il y a les économies réalisées à travers les marchés publics. C'est très important. Il ne faut pas surconsommer ou consommer trop, mais consommer bien. Les marchés publics sont le panier de la ménagère en quelque sorte.

Mais acheter moins cher n'est pas forcément consommer mieux. Souvent pour participer comme

d'autres collègues aux commissions d'appels d'offres, on voit bien que c'est à nous d'être très exigeants sur les conditions environnementales que proposent les différentes personnes répondant aux marchés publics car souvent, j'espère que cela va changer, c'était une manière de réaliser des économies. Bien souvent, choisir le moins-disant, c'est un peu perdre de l'efficacité énergétique ou de l'exemplarité environnementale qui accompagne le marché.

Je voudrais m'arrêter ici et dire qu'il y a une solidarité parfaite sur ce DOB dont nous espérons que les éléments de transition écologique et énergétique seront clairement détaillés dans le budget. C'est le rôle du budget.

Merci.

Mme FAUVEL. - Je vais évidemment intervenir au nom du groupe Front de gauche, Communistes et Citoyens.

En premier lieu, je voulais une nouvelle fois remercier l'administration qui réussit à rendre compréhensible pour tous une question aussi complexe que le budget.

Cela participe vraiment à un débat éclairé sur ces questions essentielles !

Madame le Maire, vous l'avez évoqué dans votre présentation, mais je me permets d'insister : le contexte national est réellement catastrophique !

Emmanuel Macron a fait campagne en se prétendant « moderne », en se réclamant d'un « nouveau monde » et d'une nouvelle manière de faire de la politique, mais très vite, les premières annonces ont ouvert les yeux des salariés : derrière la com. qui est plutôt efficace, les mesures prises sont ultralibérales et socialement régressives ! : suppression de l'ISF, hausse de la CSG, baisse des APL et mise en danger des bailleurs sociaux, casse du Code du travail, disparition des contrats aidés qui, sans être, la panacée permettaient au moins un retour à l'emploi pour des salariés fragiles, suppression des primes aux villes qui créent du logement. Il y en a d'autres, j'arrête là ma liste.

Les choses sont claires : M. Macron est le Président des riches, de ceux qui n'ont pas besoin du service public, de ceux qui n'habitent pas dans des logements sociaux ni même dans des villes qui respectent le quota exigé par la loi !

Quant aux réformes territoriales qui se succèdent (que nous réserve la prochaine ?), on se moque de nous en voulant les faire passer pour des simplifications dans un but d'économie : du triptyque villes-départements-territoires nous voici aujourd'hui au millefeuille villes – territoires – départements – région – métropole du Grand Paris !!! Quand cela va-t-il s'arrêter ? De qui se moque-t-on ? Qui ? Pour quelles compétences ? Et avec quels moyens ? C'est déjà illisible pour les élus, alors qu'est-ce que cela doit être pour les citoyens les moins avertis !

Incompréhensible, mais pas anodin ! Un des points communs à toutes ces réformes, c'est qu'elles sont prises pour retirer aux communes les compétences les plus stratégiques comme l'aménagement ou l'habitat ! Un véritable déni de démocratie qui vise à éloigner le plus possible les citoyens des décisions ! C'est cela que vise la réforme de la taxe d'habitation. On nous annonce 13 milliards d'économie à faire sur le dos des collectivités territoriales en leur imposant un pacte qui retirera aux communes leur libre administration.

Ceci dit, une fois de plus, nous à Bagneux nous assumons notre rôle d'élus au service des Balnéolais, et j'adhère donc totalement aux orientations qui nous sont présentées aujourd'hui.

Nous sommes fiers de notre ville car, grâce aux efforts notamment de maîtrise de ses dépenses de personnel depuis le début du mandat et en contrôlant et en diminuant même son encours de dette, elle peut aujourd'hui prendre les mesures nécessaires pour le développement de Bagneux et du service public communal.

Fiers que notre ville crée des postes dans des domaines aussi essentiels que la petite enfance ou la sécurité et la prévention, puisque nous ne pouvons plus compter sur l'État pour mener pleinement ces missions.

Fiers que notre ville ait décidé de construire une nouvelle crèche, deux nouvelles écoles, ait les moyens de rénover son marché ou ses installations sportives pour offrir le meilleur à tous ses habitants.

Fiers qu'elle puisse dans quelques années proposer un lycée général aux jeunes Balnéolais.

Satisfaits aussi que Bagneux soit attractive désormais pour de nouveaux habitants et des entreprises, comme le groupe de presse Mondadori dont on a appris il y a peu qu'il allait venir s'installer dans notre ville, y apportant de nombreux emplois.

Satisfaits enfin que, dans le même temps, nous gardions des marges financières pour participer avec les bailleurs à la réhabilitation des logements sociaux qui en ont grand besoin comme cela va être le cas dès 2018 dans les tours des Tertres ou à la Pierre Plate et le sera rapidement, j'espère, à l'Abbé Grégoire-Mirabeau.

Rien de tout cela n'est simple. Cette modernisation de la ville passe par de multiples chantiers qui créent nuisances et mécontentements, nous le savons et nous sommes présents au quotidien auprès de tous les responsables de ces chantiers pour exiger que le quotidien des Balnéolais reste supportable, mais nous croyons vraiment que notre ville et ses habitants ont un bel avenir devant eux et soutenons donc les orientations qui nous sont présentées aujourd'hui qui vont dans le bon sens.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai pas d'autres collègues inscrits. D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Quelques mots sans apporter de réponses à toutes les interventions : je souhaite souligner que nous n'avons pas ici le même point de vue sur la politique gouvernementale. Nous n'allons pas en discuter toute la soirée, je partage plus le sens de l'intervention d'Isabelle Fauvel vous l'avez compris. Les signes donnés par le nouveau Gouvernement et le Président Macron sont défavorables au monde du travail et aux catégories populaires et, dans une ville, comme la nôtre où de très nombreux habitants vivent dans le logement social (67 %), où le taux de chômage est important, le nombre de bénéficiaires du RSA également et où celles et ceux qui vivent de leur travail sont des gens qui souvent ont de petits salaires, les signes donnés par ce Gouvernement sont évidemment des signes qui vont contre ces habitants.

Plusieurs collègues de la majorité l'ont évoqué :

- la baisse des APL,

- la hausse de la CSG pour les retraités - ici, les retraites ne sont pas très grosses - on ne parle pas des retraités qui gagnent des retraites très cossues, on parle des retraités qui ont aujourd'hui une petite retraite, ce qui est particulièrement vrai dans des zones comme Paris ou la région parisienne

où déjà la vie est plus chère ainsi que le coût des loyers.

- ce qui s'est passé avec les ordonnances contre le code du travail et les signes qui ont été donnés de l'autre côté avec la suppression de l'impôt sur la fortune soi-disant pour libérer les énergies et créer de l'emploi...

Nous verrons au bout du compte où va cet argent. C'est aussi vrai avec le CICE qui continue de distribuer de l'argent à des grandes entreprises sans contrepartie forcément en faveur de l'emploi et de la durabilité de ces emplois.

Je pense évidemment à l'évasion fiscale. On a reparlé récemment de la question des paradis fiscaux. Ce sont des sommes énormes qui échappent aujourd'hui à la redistribution. Ce sont évidemment les plus riches mais on préfère se concentrer et parler de la fraude sociale plutôt que de parler de la fraude de ceux qui, j'allais dire, piquent dans les caisses de l'État et des Françaises et des Français des sommes que nous-mêmes ne sommes pas en mesure de palper tellement elles sont importantes.

Voilà ce constat, nous ne sommes pas d'accord avec et ne le partageons pas. En tous les cas, je pense que les Françaises et les Français qui sont les plus en difficulté voient bien que leur situation ne s'améliore pas et ont ce sentiment, à juste titre, que les sacrifices sont toujours demandés aux mêmes.

Je ne reviens pas sur la question des finances des collectivités locales, je crois que le Congrès des Maires de France a fait l'état de cette profonde inquiétude des élus locaux sur des réformes institutionnelles : remise en cause de la taxe d'habitation et surtout remise en cause de ce que l'on appelle la libre administration des collectivités qui est inscrite dans notre constitution, qui est le fait que celles et ceux élus aujourd'hui ont les pouvoirs de gérer dans les communes ou dans leur territoire en fonction du mandat que leur ont confié les électeurs.

Tout cela est source de profondes inquiétudes et de bouleversements. Plusieurs collègues l'ont exprimé.

S'agissant de la réforme de la taxe d'habitation, je le dis depuis des années, cette taxe est l'un des impôts les plus injustes car il ne tient pas suffisamment compte de la progressivité des ressources. Au niveau de l'effort contributif de chacun, il n'est pas juste. Bien évidemment, annoncer sa suppression et sa compensation par l'État sans que l'on comprenne vraiment comment... On a bien compris qu'au final une réforme concernerait l'ensemble des Français car expliquer que plus que 20 % des Françaises et des Français vont contribuer à l'impôt local, c'est aussi renforcer les divisions qui sont déjà trop souvent à l'œuvre dans notre pays. Au final, je pense que cela doit aller, si c'est le sens vers lequel cela va, vers une suppression totale car ce sera inexplicable pour les administrés.

Dans le rapport paru au Sénat, un peu plus de 21 % des habitants paierait la taxe d'habitation dans la formule annoncée aujourd'hui. Vous imaginez les dégâts que cela crée entre les uns et les autres, entre cette petite partie de la population qui s'estimera, évidemment à juste titre, contribuer à ces services publics locaux et une très grande partie qui n'interviendrait pas du tout.

Je crois que ce n'est pas tenable en termes de division des habitants et de choses qui ne sont pas très bonnes entre les uns et les autres. Nous entendons déjà ces discours. Ce n'est pas la peine aujourd'hui de les accentuer.

Je crois que l'effort doit être contributif en fonction des possibilités de chacun mais cela reste une

question extrêmement importante. En tous les cas, j'ai bien peur que cela présage de restrictions bien plus importantes qu'annoncées aujourd'hui.

Aujourd'hui, on parle de maintien. Les Maires s'interrogent sur la pérennité du dispositif qui sera proposé. On ne dit pas : on va vous maintenir l'année prochaine, l'année d'après et dans deux ans.

La pérennité de ces financements et donc les capacités des communes à maintenir leur service public de proximité, à continuer d'investir et de promouvoir leur développement, une question qui reste extrêmement importante et source d'incertitudes, n'aident pas en tous les cas à travailler en confiance dans un dialogue qui pourrait être celui des collectivités avec l'État.

Vous avez peut-être vu que l'Association des Maires de France est allée à la conférence de territoire. Elle s'est fait critiquer pour cela. C'est tout de même la plus grosse association d'élus, je tiens à le préciser et qui, pour le coup, est vraiment dans la pluralité. Elle y est allée sur un statut d'observateur après avoir menacé au congrès de ne pas continuer ce dialogue si ce n'était pas un dialogue, si ce n'était que de l'injonction comme nous le subissons aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que nous intervenons. Je crois que les orientations budgétaires que je vous ai proposées ce soir sont la poursuite du développement de la ville et de nos interventions notamment en lien avec les engagements, Pascal montrait le petit livre vert, jaune et rouge du programme municipal, en tous les cas, c'est la feuille de route sur laquelle nous avons été élus en 2014, c'est celle que nous allons poursuivre avec, vous l'avez noté, un programme d'investissement particulièrement important, plus important à partir de 2018. C'est le temps de la maturation des projets qu'il faut pouvoir être en capacité de porter. C'est le temps de montage, de toute une série de dossiers de subventions puisque, quand on monte de grands projets comme ceux-là, il s'agit aussi d'être en capacité de cogner à toutes les portes pour obtenir des subventions qui accompagneront ces projets. Nous aurons donc un programme d'emprunts plus important en 2018 et les années suivantes.

Vous avez probablement vu que, dans la loi de programmation des finances publiques, le plafond national de référence relatif au ratio d'endettement notamment pour la catégorie de la strate de Bagneux est fixé entre 11 et 13 années.

Aujourd'hui pour la ville, au 1^{er} janvier 2017, nous sommes à peine à 7 années. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'endettement. N'importe comment pour investir, il faut pouvoir s'endetter. L'endettement n'est pas forcément significatif de mauvaise santé, il est aussi synonyme de projets de développement. Il faut souligner que nous sommes dans des ratios tout à fait bons et acceptables pour une collectivité comme la nôtre.

Vous vous interrogez sur les moins 3 % de crédit d'activité, parfois, cela me fait sourire, car tout le monde dit qu'il faut réaliser des économies, mais il ne faut pas les faire là, là, etc. Et pourtant, il faut bien les faire quelque part ! Nous avons donc mis cette contrainte, une contrainte importante pour nos services en priorisant les politiques de mutualisation, la politique d'achat, ce qui, en gros, est dans les services plus centraux et pour lesquelles on pense pouvoir encore dégager des marges. J'espère que nous y arriverons, nous n'en sommes qu'au DOB. Pour nous, ce n'est pas 3 % sinon rien. Nous allons travailler. C'est en tous les cas les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous sommes encore dans la période de construction budgétaire entre les élus et les services.

En tous les cas, c'est plutôt une feuille de route que nous essayons de mettre en œuvre avec comme objectif de ne pas diminuer les services publics qui sont les plus utiles aux habitants et qui répondent à leurs besoins.

C'est cette feuille de route que j'ai donnée aux élus, aux services et à l'administration sur lesquels nous allons continuer de travailler.

Monsieur Martin, vous avez dit en gros : à Bagneux, on fait comme au Gouvernement, on décide et on n'a rien à dire... Je trouve que vous exagérez un peu. On peut ne pas être d'accord avec les projets du Maire et de l'équipe municipale mais on peut reconnaître à Bagneux une qualité de la concertation, un nombre de réunions publiques et de lieux pour discuter des projets mais pas seulement, pour tenir compte également de l'avis des habitants.

Par exemple, on discute beaucoup du marché Léo Ferré avec les habitants et les commerçants. Nous sommes dans l'adaptation depuis plusieurs semaines de ce projet pour entendre ce que nous disent les habitants, notamment ceux vivant en proximité et les commerçants sur leurs demandes. Cela fait partie de ce type de projet où l'on est en capacité d'être dans l'échange avec tous les partenaires et tous les citoyens et de faire évoluer les projets en fonction de ces concertations. D'ailleurs, c'est pour cela que l'on concerte les habitants sinon on ne les concerterait pas. On vient de les concerter sur la question de la réforme des rythmes scolaires. Le conseil éducatif local se réunira jeudi soir à l'issue de cette concertation. J'avais annoncé dès le début que l'on ne concerterait pas les parents d'élèves et les enseignants pour faire le contraire de ce qu'ils allaient nous proposer. J'ai un avis personnel qui n'est pas forcément celui qui va se dessiner majoritairement, en tous les cas, nous suivrons cette proposition. Nous sommes aussi dans cette construction avec les habitants pour répondre au plus près de leurs préoccupations et aussi de leurs demandes.

Je vais m'arrêter là sinon je vais être trop longue.

Nous aurons à adopter prochainement le budget, de toute façon.

Je voudrais, moi aussi, remercier... d'autres collègues l'ont fait... les services de la ville et Yasmine Boudjenah, ma première adjointe chargée des finances, car c'est un moment d'intense travail avec l'ensemble des élus et les services municipaux qui n'est pas forcément le travail le plus "fun" car c'est un travail difficile, exigeant. Beaucoup de demandes remontent des services, il faut faire des arbitrages et des choix. Ce n'est jamais le plus simple et le plus aisé, mais c'est toujours fait avec l'objectif de respecter l'engagement pris devant les habitants et d'être aussi le plus juste possible dans les décisions que nous vous proposerons en février prochain.

Nous prenons acte du fait que ce débat a bien eu lieu. Je pense que vous serez tous d'accord sur ce point ?...

Je vous remercie.

2) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 : COMMUNE DE BAGNEUX (BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES)

Mme le MAIRE. - Nous proposons de passer à 20 000 €, donc d'augmenter de 5 000 € le budget par rapport au BP 2017. Il n'y a pas beaucoup de modifications. Là aussi, il s'agit d'en prendre acte.

Je pense qu'il n'y a pas de désaccord sur ce point ?...

Je vous remercie.

3) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2017

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2017 COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - Ce soir, nous vous proposons d'adopter l'unique décision modificative du budget 2017 pour porter les derniers ajustements de crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement. Nous avons eu l'occasion de l'examiner en commission des finances, aussi, je vais essayer de rapidement balayer les grandes postes de cette décision modificative.

En recettes, cela concerne notamment l'aide aux maires bâtisseurs dont Mme le Maire a déjà parlé dans le cadre du DOB : les subventions liées aux emplois d'avenir ou au quartier nord, les conventions de mise à disposition, les équipements transférés à Vallée Sud Grand Paris ou la participation aux frais financiers dans le cadre du PUP des Mathurins;

En dépenses des ajustements sur les charges de personnel, le fonds de compensation des charges territoriales ou encore la subvention Vélib.

Sur la section de fonctionnement, en recettes, nous inscrivons un peu plus de 47 000 € supplémentaires de Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle. Comme bien expliqué dans la note, nous avons maintenu par prudence la dotation du BP 2016 puisqu'à l'époque du vote du BP 2017, il y avait encore des incertitudes sur la manière dont les fonds départementaux de péréquation, la taxe professionnelle seraient calculés cette année. Finalement, nous avons une augmentation. À noter cependant que nous enregistrons une baisse par rapport à ce que nous avons perçu en 2016 sur ce fonds départemental.

Concernant les emplois d'avenir, nous l'avons évoqué aussi, nous devons retirer près de 50 000 € du budget 2017 que nous avons bâti sur une prévision de recrutement de 17 emplois d'avenir au total. Nous en avons déjà 9 en poste et du fait de la décision brutale de l'été dernier, nous n'en avons pas pris d'autres, il faut donc que nous enlevions cette somme.

Sur le PRUS de la Pierre Plate, nous enregistrons de petites augmentations de subventions de l'ANRU et de la DEM.

Concernant le PUP des Mathurins, nous devons inscrire 150 000 € puisque, comme inscrit dans le PUP des Mathurins que nous avons adopté ici même au Conseil municipal fin juin et signé le 7 décembre au Salon de l'immobilier de l'entreprise entre la commune, Vallée Sud Grand Paris et le propriétaire du site, cette convention prévoit que, dès la signature, le propriétaire verse à la commune une somme forfaitaire de 150 000 € en compensation des frais financiers supportés par la ville et l'EPT pour le paiement des dépenses engagées. Ensuite - c'est inscrit plus loin dans la décision modificative - la commune conserve une partie et reverse à l'EPT la part qui lui revient, soit 30 000 €.

Puisqu'il est question de Vallée Sud Grand Paris, sachez que l'on retire également un peu plus de 350 000 € de remboursements divers concernant les conventions de prestations de services, même si les négociations se poursuivent avec le territoire pour aller à de nouvelles dispositions plus favorables, mais là, il faut que l'on prenne acte pour ce BP 2017.

Concernant les dépenses, sur les charges de personnel, à noter :

- une enveloppe complémentaire de 70 000 € sur la masse salariale dont nous avons besoin pour finaliser les derniers recrutements dans le cadre des décisions relatives aux réorganisations de plusieurs services municipaux,

+ 30 000 € sur la formation du fait notamment de la diminution consécutive de la prise en charge financière par le CNFPT. Pour pallier ce désengagement, nous avons pris des dispositions afin de répondre notamment aux besoins de formation les plus prioritaires.

Peut-être un mot sur la section d'investissement, vous l'avez noté, Mme le Maire y est revenue, nous devons retirer 536 000 € correspondant à l'aide aux Maires bâtisseurs avec la décision prise courant de l'été d'annuler différents crédits en particulier pour financer l'hébergement d'urgence. Nous l'avons découvert tardivement car cela n'avait pas été notifié aux communes. Le gouvernement ne s'est pas du tout targué de cette suppression, mais dans les faits, il n'y a plus d'aide aux maires bâtisseurs en tout cas pour cette année.

En dépenses, nous retirons 100 000 € de participation au Syndicat Mixte concernant Vélib suite au fait qu'il y a, d'une part, un décalage en 2018 de la première phase d'installation des stations prévues en 2017. Pour la commune, c'est 12 stations ; dans la première de phase initialement prévue, c'était 5.

D'autre part, le coût sera finalement inférieur en raison de la participation financière de la métropole à hauteur de 10 000 € par station au lieu des 20 000 € initialement anticipés.

Voilà l'essentiel.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. MARTIN. - Une remarque et une question peut-être pour 2018.

Ma remarque porte sur le potentiel fiscal par habitant de Bagneux. Il s'élève à 1 224 € par habitant. C'est environ 100 € de moins par rapport à la moyenne nationale pour les villes de la même strate. Cet indicateur est intéressant car il permet de comparer la richesse fiscale des collectivités locales.

Cela confirme que Bagneux est loin d'être une commune riche malgré sa situation privilégiée à 3 km de Paris.

Le seul point "positif" est que cet indicateur est tout de même la clef de répartition de nombreux concours financiers de l'État et de solidarité financière. Cela nous garantit donc un montant élevé du fonds de solidarité de la région Île-de-France.

Concernant le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en 2018, vous n'en parlez pas dans le DOB, dont le montant est assez élevé en 2017 : 184 000 €, je voudrais savoir s'il est maintenu sur 2 018 ?

Mme le MAIRE. - L'enveloppe est en baisse.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - C'est vraiment la curiosité qui motive cette intervention. La page 5 de ce rapport nous indique une réponse de 9 450 € pour l'achat de corbeilles à papier. Nous avons fait une simulation auprès du fournisseur Office Dépôt afin de connaître la quantité de corbeilles à papier que nous pourrions avoir pour un montant de 9 450 €.

Voici la réponse : ...

Mme le MAIRE. - Je précise que ce sont des corbeilles de rues, ce ne sont pas des corbeilles de bureaux. Cela a pu vous induire en erreur. Ces corbeilles sont installées à l'extérieur, sur la voirie, ce sont de grosses corbeilles.

M. ZANI. - Cela s'explique parce que le prix unitaire est de 2,87 € TTC. Sur un prix dégressif, nous avons trouvé pour 9 450 € 3 295 corbeilles. Nous nous sommes demandé où elles étaient stockées !

Mme le MAIRE. - Je ne me souviens plus du nombre exact mais nous en avons installé pas mal. C'est du mobilier urbain, il coûte beaucoup plus cher.

M. ZANI. - Sur la ville, cela se justifie. J'avais pensé qu'il s'agissait de corbeilles de bureaux.

Mme le MAIRE. - Nous aurions dû mettre corbeille de rue.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous devons voter chapitre par chapitre.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 63 148 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 102 954 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : - 251 665 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 66 - Charges financières : - 130 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 337 620 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 304 354 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections : 7 566 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Soit un total de 433 977 €.

Recettes

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : - 355 340 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 200 806 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 588 511 €

☛VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Soit un total de 433 977 €.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : - 2 511 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 204 - subvention d'équipements versée : - 100 000 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : - 262 671 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 23 - immobilisation en cours : 199 602 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Soit au total, moins 165 580 €.

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : - 477 500 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 304 354 €

☞VOTE :

➤AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 566 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LES GROUPES DE L'OPPOSITION**

Soit, un total équivalent de moins 165 580 €.

Je vous remercie.

4) ADMISSION EN NON-VALEURS

ADMISSION EN NON-VALEURS POUR LES ANNEES 2013 A 2017

Mme BOUDJENAH. - Nous avons examiné cela en commission des finances. Cela porte sur les exercices 2013 à 2017 pour un total de près de 28 000 € et concerne un certain nombre de dossiers dont les montants sont, pour la très grande majorité, inférieurs à 500 €.

J'en profite pour informer le Conseil municipal, comme nous l'avons fait à la commission des finances, que nous serons à 48 103 € sur l'année 2017. C'est du même niveau que ce que nous avons connu toutes ces dernières années.

Je vous rappelle que nous procédons à ces admissions en non-valeur à la demande de la trésorerie quand elle est arrivée au bout notamment de phases de poursuite qui n'aboutissent pas.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

M. ZANI. - Je vous ai remis un tableau pour suivre.

La lecture du rapport de présentation n° 4 nous apprend de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues par certains débiteurs d'un montant total, selon vos écritures, de 27 947,75 € entre les exercices de l'année 2013 à ceux de l'année 2017. L'écart entre vos chiffres et ceux de nos recherches est tellement important, il est de 162 535,93 €, qu'il n'est pas intéressant d'en faire la comparaison.

Pour l'année 2013, et je ne vous parle que des admissions en non-valeur et non pas des remises gracieuses :

2013 : 19 274,29 €.

2014 : 51 669,02 €

2015 : 49 779,50 €.

2016 : 49 521,43 €.

2017 : 20 239,44 €.

Vous avez le détail mois par mois, ce qui représente une somme totale, sur ces 5 ans, des admissions en non-valeur de 190 483,68 €.

Première question : qu'est-ce qui justifie cette différence de 162 535,93 € ?

Deuxièmement, pensez-vous, Madame le Maire, qu'il est de bonne gestion pour une commune de gérer les remises gracieuses et les admissions en non-valeur à hauteur de 40 000 € par an au lieu de comptabiliser les recettes ?

Troisièmement, en effet, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. Pouvez-vous nous dire sur le montant incontestable de 190 483,68 €, sur 5 ans, quel est le montant récupéré par la commune auprès des débiteurs qui sont revenus à de meilleures fortunes ?

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Zani, je veux bien dire un mot. Je vous avoue que je ne vais pas passer ma nuit sur vos chiffres, mais je ne sais pas à quoi ils correspondent. Excusez-moi de vous le dire ainsi, j'ai sous les yeux les chiffres qui remontent à l'exercice 2008. Si vous le voulez, je vous fournirai des sommes consécutives aux délibérations que nous avons passées ici. Ce n'est pas les mêmes chiffres que vous me mettez sous les yeux.

M. ZANI. - J'ai repris toutes les délibérations.

Mme BOUDJENAH. - Cela dit, quelle est votre question exactement ?

Au BP, nous avons inscrit 50 000 €. Je ne sais plus quel est le titre de cette ligne mais ces 50 000 € correspondent au fait de pouvoir au courant de l'année voter ces délibérations. Chaque année, nous avons une ligne de provisions que nous atteignons presque, en effet, comme quoi, nous l'avions plutôt bien estimé. Encore une fois, c'est un débat que nous avons eu plusieurs fois au Conseil municipal, ces délibérations font suite à des demandes de la part de la trésorerie.

C'est le rôle du trésorier municipal d'encaisser les recettes quand il y a des titres de recettes et de procéder aux poursuites quand les recettes ne sont pas payées par les contribuables. Au bout d'un moment - c'est pour cela que, là, nous avons des sommes qui correspondent à plusieurs années, 2013 à 2017 - ils ont regrouper un certain nombre de recettes qu'ils n'arrivent pas à encaisser de plusieurs dizaines de débiteurs. Vous avez le détail dans le rapport.

Nous, nous ne faisons que constater la demande de la trésorerie qui dit que, sur ces sommes, elle ne pourra pas aller plus loin, mais comme vous le dites si, par bonheur, une de ces recettes à l'avenir pouvait être encaissée, cela ne l'empêche pas en effet.

Je ne sais pas bien ce que vous cherchez à démontrer Monsieur Zani.

Mme le MAIRE. - Je précise, Monsieur Zani, que j'autorise toutes les poursuites. Si vous soutenez qu'il y a des gens à qui on ne ferait pas payer...

Les poursuites sont autorisées auprès du Trésor public mais comme vous le savez lorsque les gens sont insolvables, souvent pour aller vite parce qu'ils sont bénéficiaires des minima sociaux ou parce qu'ils sont sur des plans de surendettement à la Banque de France et que la Banque de France, pour des petites sommes, demande l'annulation aux collectivités, cela fait partie des premières... Quand il y a des dossiers à la Banque de France avec toute une série de dettes, nous sommes sur de petits montants par rapport à des crédits pris à la consommation et donc la Banque de France demande aux collectivités d'annuler ces petites dettes. Nous n'avons pas la volonté, de ce point de vue, de ne pas récupérer nos recettes, bien au contraire !

M. ZANI. - Très respectueusement Madame le Maire, ma question est : vous dites que, sur 5 ans, il y a 27 947,75 €. Je vous dis qu'il y a 190 000 €

Quand Mme Boudjenah me dit : "c'est le Trésor Public. Les dettes ne sont pas nées au sein du Trésor Public mais au sein de la commune qui, faute de recouvrement, transmet au Trésor Public. À chaque fois, vous me dites : le Trésor Public... Mais le Trésor Public...

Mme BOUDJENAH. - Mais non ! Nous ne transmettons pas au Trésor Public.

Mme le MAIRE. - Nous ne recouvrons rien en direct. Seul le Trésor Public agit pour le compte de la collectivité et envoie aux familles les factures de cantine, les factures de centre de santé, etc. et qui encaissent puisque, nous, nous n'encaissons rien chez nous depuis très longtemps.

Les familles, les foyers ont reçu des factures de cantine par exemple, un mois, le mois suivant, etc. mais ne les ont pas honorées, ne les payent pas.

Après, les procédures de poursuite contentieuse sont engagées, mais après pour aller... Certaines procédures vont au bout. Un salarié perçoit un salaire. La somme qu'il doit lui sera prélevée par le Trésor Public sur son salaire et la commune pourra être payée. Mais quand vous êtes face à des familles en difficulté qui n'ont souvent que les minima sociaux, que les prestations sociales pour vivre, le Trésor Public ne peut pas prélever. C'est le seul argent qui n'est pas saisissable. Sur ces sommes, elle ne peut pas prélever quand ce n'est que des prestations sociales, le RSA, etc.

Après, cela s'accumule.

J'ai toujours, je le dis ici au Conseil municipal en toute transparence, refusé que l'on exclue de la cantine, que l'on exclue des restaurants scolaires un enfant dont la famille ne paye pas. J'estime que ce n'est pas de la responsabilité de l'enfant, la situation sociale des parents ne l'est pas non plus, aussi, je ne vais pas exclure des enfants du centre de loisirs, des colonies ou de la cantine parce qu'il y a des dettes. Je trouve que ce n'est pas aux enfants d'être victimes. La situation est déjà difficile...

Je pense que ces enfants sont souvent mieux à manger au restaurant scolaire ou à partir en centre de vacances avec la ville que d'être exclus de tous les dispositifs. Ils sont déjà malheureusement exclus de bien d'autres choses !

Vous pourrez me le reprocher, me dire : comment cela se fait-il qu'il y ait des mauvais payeurs et que vous continuiez à les garder ? Cela peut être un débat.

M. ZANI. - Ce n'est pas cela, c'est la différence du montant, c'est tout.

M. LE THOMAS. - Si je comprends bien, c'est un problème de lecture car, en fait, ce qui nous est dit dans la note, c'est que des sommes n'ont pas pu être recouvertes de 2013 à 2017. Cela ne veut pas dire que c'est le cumul de l'ensemble des dettes dans cette période. Certaines dettes qui n'ont pas pu être recouvertes concernent 2013, 2014 et 2015, ce n'est pas l'intégralité de l'ensemble de cette période. Or, vous, vous additionnez l'intégralité des sommes que nous avons mises en non-recouvrement pendant ces années 2013, 2014, etc. En faisant l'addition, vous tombez sur 100 000 €, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Dans la note, il s'agit simplement de l'intégralité des sommes concernées pour celles-ci sur la base de 2013 jusqu'à 2017. C'est tout ce dont il s'agit. Il ne faut pas mélanger l'ensemble des deux situations.

Je comprends que cela puisse vous être difficile à analyser, je le conçois, ce n'est pas le problème, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui et tous les ans, nous sommes confrontés à des situations de non-recouvrement de sommes qui concernent l'année en cours mais aussi des années antérieures, car le Trésor Public ne lâche pas l'affaire comme cela, sauf qu'au bout d'un moment, ils sont obligés de se rendre à l'évidence en disant : voilà, au Conseil municipal du temps, on vous

demande de passer en non-valeur telles et telles sommes.

Voilà ce dont il s'agit.

M. ZANI. - Monsieur Le Thomas, c'est ma dernière question : d'où tirez-vous le montant de 27 947,75 ? Il faut une traçabilité de ce montant.

Mme le MAIRE. - M. Fabbri va vous répondre.

M. FABBRI. - Le montant de 27 947,75 € qu'il est proposé au Conseil municipal de ce soir d'accepter est le montant en admission en non-valeur de recettes potentielles venant, comme vient de le dire M. Le Thomas, des années 2013, 2014, 2015 ou 2016 d'un point de vue titres de recettes émis par la ville à des usagers. Ce montant représente l'addition des quatre familles d'irrecouvrabilité que vous avez un peu plus haut dans la délibération, c'est-à-dire 29,96 € de dette inférieure au seuil de poursuite, 27 375,20 € de phases de poursuite inopérantes, 531,19 € de "n'habite pas à l'adresse indiquée" et 11,4 € de débiteurs décédés. Ce sont ces 4 motifs d'impossibilité de recouvrer qui amènent le total des non-valeurs de cette séance du Conseil municipal au montant de 27 947,75 €.

Il était juste précisé que si l'on additionne les différentes délibérations que ce Conseil municipal a accepté tout au long de l'année 2017, cela conduit à ce que, sur l'ensemble de l'année 2017, vous ayez admis environ 48 000 € en non-valeur et que ce montant est à peu près identique d'une année sur l'autre puisque, depuis 2008, en moyenne, nous sommes entre 47/49 000 € d'admissions en non-valeur chaque année, soit un peu moins de 1 % des recettes des produits des usagers.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci, Monsieur Fabbri.

Il faut que nous passions au vote.

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITAIRE PRÉSIDENTIELLE

5) REMISES GRACIEUSES

REMISE GRACIEUSE POUR L'ANNÉE 2016

Mme le MAIRE. - Le montant de cette remise gracieuse s'élève à 25,73 €.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LOGIPOSTEL

AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE À SOUSCRIRE AU CAPITAL SOCIAL DE LOGIPOSTEL

Mme BOUDJENAH. - Cette délibération fait référence à la volonté communale de développer l'accession sociale. En témoignent, d'une part, par exemple, les objectifs que nous avons inscrits en 2016 dans le programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine à l'époque ou encore la charte communale de la promotion et de la construction, tout cela dans l'objectif de contribuer au parcours résidentiel vers l'accession à la propriété.

D'ailleurs, les expériences des années récentes prouvent que quand on parvient à développer une part d'accession sociale dans les programmes immobiliers, cela contribue en très grande partie à des Balnéolais.

Nous avons été sollicités par Logipostel qui, je vous le rappelle, a été l'un des acteurs majeurs de la reconstruction de logements en accession à la propriété dans le cadre de notre première opération ANRU dans le sud de la commune puisqu'ils avaient fait partie du groupement de promoteurs aux côtés de Kaufman Cogedim. Logipostel s'était chargé des 30 % de logements en accession sociale, soit de 113 logements.

Aujourd'hui, ils souhaitent faire évoluer leur statut en société coopérative d'intérêt collectif HLM, statut qui prévoit une gouvernance en plusieurs collèges dont obligatoirement un collège de collectivité territoriale.

Compte tenu du véritable partenariat et de la qualité du dialogue que nous avons instauré à l'époque, Logipostel a tout naturellement proposé à la ville de devenir sociétaire au titre de ce collège des collectivités publiques. Ils ont besoin d'une délibération du Conseil municipal.

Une fois le statut de coopérative acquis, nous pourrions désigner un représentant au sein du Conseil d'administration.

Il est demandé ce soir au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à souscrire 100 parts sociales de Logipostel pour un montant total s'élevant à 1 525 €.

J'en profite pour rajouter, car nous avons eu une petite discussion avec des questions à la commission des finances à ce propos, qu'Orange ne fait pas partie du capital social de Logipostel mais verse une subvention annuelle à la société coopérative par le biais de son fonds social.

Concernant Logipostel, les actionnaires majoritaires sont une société du nom de : Notre Cottage Accession et les Habitations Populaires.

Bagneux est la première commune à prendre position et à accepter de rentrer au capital de Logipostel.

En termes d'avantages, il n'arrive pas à la hauteur de ce petit capital qui est plus symbolique. Je pense qu'il est néanmoins intéressant pour la commune de soutenir l'activité de cette société qui avait fait ses preuves dans notre ville mais aussi dans d'autres communes de la région Parisienne et de, par la participation à ce collège de collectivités, continuer à structurer notre partenariat avec cet organisme. Je pense que c'est intéressant pour la ville que de continuer à développer l'accession sociale dans la ville.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Nous sommes un peu gênés pour prendre position sur cette résolution car nous avons du mal à comprendre l'intérêt de Bagneux et de Logipostel dans cette affaire.

En effet, aujourd'hui, Logipostel établit déjà des partenariats, indirectement, avec les collectivités d'Île-de-France, les aménageurs, pour développer des projets dans le cadre de conventions répondant aux objectifs locaux en matière d'habitat social et de mixité sociale.

C'est d'ailleurs le cas pour le bâtiment Logipostel qui se trouve Mail des Tertres.

Orange n'est effectivement pas actionnaire. En revanche, il est partenaire de Logipostel et un certain nombre de jeunes recrues d'Orange habite dans ce bâtiment Logipostel dans ce cadre.

Pourquoi se transformer en société coopérative d'intérêt collectif HLM ? Vous n'avez pas pu répondre. Effectivement, on voit que des collèges se créent. Nous ferions partie de cette famille de collèges notamment des collèges territoriaux.

Plusieurs questions : Pourquoi le territoire Vallée Sud Grand Paris ne fait pas partie de ces collèges du fait que, dans ses missions, il va récupérer les offices publics de l'habitat (OPH) ? Les partenaires historiques sont-ils d'accord par rapport à cette décision ? Cela a-t-il été pris d'une manière unilatérale ou collectivement ?

Il est un peu compliqué de pouvoir prendre position même si la somme est dérisoire, modique. Je ne vois pas comment on pourrait prendre une décision sans avoir le contexte global des partenariats qu'il y a aujourd'hui dans Logipostel qu'il a créé depuis pas mal de temps.

Logipostel a un chiffre d'affaires de 11,5 M€ en 2016. Ce n'est pas un petit groupe.

Je ne vois pas l'intérêt de Bagneux, j'y vois peut-être un peu celui de Logipostel car cela va lui servir d'appui pour s'implanter encore plus dans le coin. À la limite, j'aurais trouvé plus logique qu'il s'associe et crée un actionariat avec le territoire Vallée Sud Grand Paris plutôt qu'avec Bagneux.

Mme SEISEN. - Sur la question de fond ou les suggestions que vous faites, on vous laissera faire part de vos réflexions directement à Logipostel sur leur stratégie d'association des uns et des autres. Ce n'est pas à la ville de Bagneux d'être prescripteur en la matière. Nous sommes sollicités par Logipostel au même titre que nous avons été sollicités par l'une des filiales de Domaxis, Minerve. Au titre de représentant des collectivités territoriales, Bagneux avait été sollicitée. Nous avons répondu présents. À ce titre, je siège au conseil d'administration de Minerve.

Là, c'est Logipostel, un autre opérateur, qui se positionne sur l'accession sociale à la propriété par lequel nous sommes sollicités pour représenter les collectivités. C'est donc tout naturellement que nous avons donné notre accord.

Pour rappel, cette volonté d'être présents sur ce secteur est complètement en lien avec la politique que nous menons en termes d'habitat. Nous avons plusieurs volets dont un sur lequel nous nous sommes engagés, celui de promouvoir et de trouver des formes que nous puissions développer sur la ville de Bagneux d'habitats accessibles dans le cadre de notre programme sur l'accession sociale à la propriété, au même titre que le développement de l'accession maîtrisée, de favoriser l'habitat participatif, etc.

Comme nous savons que ce sont des démarches qui restent embryonnaires en tout cas en France et parfois un peu expérimentales avec des montages qui peuvent être différents en tout cas qui s'adaptent beaucoup aux différents contextes, il me semble important que nous puissions être en veille, en lien direct en tout cas avec les bailleurs, du moins ceux qui portent des expérimentations.

Nous avons l'occasion régulièrement au service habitat avec le service de l'aménagement de recevoir des porteurs de projets.

Évidemment, tous s'intéressent à Bagneux, Bagneux en tant que territoire de développement, territoire dynamique, territoire qui expérimente et qui, à ce titre, est extrêmement... on pourrait dire... convoité de bonne manière, parfois pas forcément avec les mêmes intérêts qui sont ceux de la ville de Bagneux en tant que puissance publique. En tout cas, nous essayons pour le bien des habitants et celui des personnes de tirer un maximum de profit, pas au sens de se faire de l'argent, mais au sens de profit social, de profit d'accession au plus grand nombre à une diversité de

logements sur notre territoire.

Mme MOUTAOUKIL. - Monsieur Martin, vous avez posé la question que nous avons posée en commission. Cette délibération a effectivement appelé quelques réflexions, quelques interrogations. Nous avons eu les mêmes ou à peu près.

Ce que je comprends avec l'intervention très éclairante de ma collègue Nadia Seisen, c'est qu'au fond, c'est aussi une manière de se positionner et de se former. Quand on parle de veille, c'est cela. On est sollicité. Quand on est sollicité, il est toujours compliqué de refuser. Mais quand, en plus, on a un intérêt sur le sujet débattu qui, quelque part, nous concerne puisque cela fait partie des politiques que nous voulons mettre en place à Bagneux avec une diversité du logement... Nous voulons rendre possible l'accession sociale à des habitants qui sont déjà là et qui peuvent avoir envie d'être propriétaires de leur bien. Par conséquent, étant donné qu'il n'y a pas énormément de promoteurs qui travaillent sur ces questions, je trouve bien que nous nous positionnions, que nous soyons là, que nous nous formions, que nous entretenions aussi des relations avec eux pour que, demain, s'il souhaite le faire, c'était déjà le cas, je crois, de ce promoteur, nous puissions être déjà en place.

M. ZANI. - Je pense qu'il ne faut pas confondre festival et carnaval comme il ne faut pas confondre partenaire et actionnaire. Notre débat concerne l'intérêt des 100 parts d'action à souscrire, et rien d'autre.

Pour ce faire, Logipostel, un promoteur coopératif qui est loin d'être un perdreau de l'année, il a plus d'un siècle d'existence, 110 ans plus précisément, créé en 1908 avec un capital évolutif à 0 franc de l'époque.

Les statuts imposent qu'une large majorité du capital soit détenue par les clients sociétaires et non pas par les sociétés ou les partenaires, par les clients... Pour bénéficier des services de Logipostel et acquérir un logement, les clients sociétaires sont soumis, d'une part, à une condition de plafond de ressources modestes et, d'autre part, à la souscription d'une part d'action de la coopération au prix de 15,25 €, celle que vous nous soumettez.

Dès lors que chaque citoyen, remplissant les critères de ressources pour acquérir un logement, doit obligatoirement souscrire une action au capital de Logipostel, à quel titre la commune de Bagneux souscrit 100 parts sociales auprès de Logipostel, d'autant plus que celui-ci n'a pas d'actionnaires à rémunérer et ne distribue pas de dividendes ? Quel est donc l'intérêt de ces 100 parts ? Même si vous ne les prenez pas et que je remplis les conditions de ressources, je prends une action à 15,25 € et peux acquérir un logement.

Mme le MAIRE. - Les choses sont assez simples. Nous connaissons un peu Logipostel puisqu'ils ont réalisé le programme dans le sud de la ville. À ce titre, ils nous ont écrit pour expliquer qu'ils se transformaient. Il y a dans leurs statuts un collège obligatoire de collectivité territoriale. Ils nous ont proposé de participer au capital de la société. Vous avez vu, cela coûte 1 525 €.

Je pense que vous connaissez ce programme puisque c'est celui du sud de Bagneux, rue des Tertres. Cette typologie de programme en accession sociale à la propriété est à des tarifs très avantageux. Il s'agit du programme qui a été vendu en premier et de manière extrêmement rapide. Tous les logements ont été placés extrêmement vite car ils correspondaient aux besoins. À l'époque, ils ont donné la priorité au personnel des postes dans la ville, etc.

Ayant bien travaillé avec eux, il nous a semblé opportun de continuer le partenariat avec eux, c'est

tout, ce n'est pas très compliqué, avec l'objectif de développer d'autres programmes. Nous n'avons pas signé d'engagement avec eux d'en développer. Nous n'avons pas obligation de travailler avec eux. Il n'y a pas non plus énormément d'opérateurs sur le locatif social.

Je ne parle pas du locatif libre où vous avez tous les grands : Bouygues, Nexity, Vinci, Cogedim, etc. Là, on parle du locatif social, donc de sociétés ou de coopératives en capacité de sortir des produits qui sont, au prix du mètre carré, vraiment inférieurs à ce qui se pratique aujourd'hui sur le marché. Il n'y a pas énormément de sociétés ou de coopératives qui font ce type de produits en Île-de-France.

C'est tout, ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. ZANI. - Je pensais que vous vouliez acheter 100 logements ! C'est une boutade.

Mme le MAIRE. - Non ! En plus, cela va plutôt produire du travail pour la ville pour le collègue qui devra siéger là-bas. Ils ont sollicité plusieurs collectivités sur lesquelles ils ont réalisé des opérations en Île-de-France. Il n'y a pas anguille sous roche.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

INTERCOMMUNALITE

7) TRANSFERT DE COMPETENCES

APPROBATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC, LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE, POSE ET DEPOSE DES MOTIFS D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS

Mme le MAIRE. - Nous l'avons voté au Conseil de territoire la dernière fois. Pour pouvoir poursuivre dans cette compétence pour les 4 villes ex-Sud de Seine, nous vous soumettons ce soir cette délibération.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GENERALE

8) SEMABA

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014 AFIN DE REMPLACER UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMABA SUITE A LA DEMISSION DE MME ADELAIDE

Mme le MAIRE. - Mme Otmani succède à Mme Adelaïde.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

9) SUBVENTION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « POMPIER RAID AVENTURE »

10) SUBVENTION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « DEUX PAS VERS L'AUTRE »

Mme le MAIRE. - Le montant de chacune de ces subventions est de 300 €. Cela concerne deux projets :

- l'association "Pompier Raid Aventure", une association qui permet à des enfants à mobilité réduite de vivre des aventures. Cette année, elle est présente au Cambodge. Une équipe participe au raid Amazone, un raid 100 % féminin. Y participent 90 équipes. Une jeune balnéolaise est présente dans cette équipe. Nous proposons de la soutenir. Nous en avons déjà parlé dans le journal municipal. Elle viendra dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes pour présenter le travail qu'elle a conduit.

L'autre association est l'association "Deux pas vers l'autre", il s'agit d'une association de Balnéolais qui vont réaliser une traversée humaniste de l'Europe à travers 17 pays, 10 000 km à pied avec 10 € par jour pour faire ce séjour. Nous proposons également de les soutenir. C'est un projet intéressant.

Ce sont de petites contributions symboliques : 300 € pour chacune, ce n'est pas énorme mais nous nous sommes dit qu'il était bien de les accompagner. Nous proposons de ne pas faire davantage. Nous aurions peut-être pu faire plus... Enfin, nous les accompagnons et, en retour, toutes les deux se sont engagées à faire un retour sur la ville.

Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - 300 €, c'est parfois la somme que l'on ne donne pas à des associations : on donne moins de 100 €, donc c'est tout de même 300 €.

L'association "Pompier Raid Aventure" est connue, je l'ai déjà vue sur des courses. On les voit poussant des enfants handicapés dans des goélettes. Plus qu'une aventure sportive, ce sont de véritables aventures humaines que vivent ces enfants. Nous soutenons complètement ces initiatives et, encore mieux, si un Balnéolais ou une Balnéolaise est membre de cette association.

Pour la deuxième association "Deux pas vers l'autre", nous sommes un peu plus perplexes quant à l'octroi de cette subvention, dont la cause ne nous semble pas adaptée à l'échelon local. Partir effectuer une traversée humaniste de l'Europe avec 10 € en poche par jour... On peut voir l'exploit derrière cet acte, mais ils ont trouvé l'occasion de créer une association pour avoir des subventions, j'espère qu'ils en auront d'autres, plutôt qu'un organisme plus sportif. Ce n'est pas la première et la dernière association qui effectue ce genre de périple. Il y en a assez souvent qui le font. Je pense qu'ils peuvent trouver des sponsors ailleurs que sur Bagneux.

Quel avantage peut en tirer la ville de Bagneux à part faire un article dans Bagneux Info ? De plus, cette association balnéolaise est récente, elle a été créée en 2017 si je crois bien. Elle n'était pas connue en début d'année. Bien sûr, on ne lui avait pas versé de subvention.

Autant, nous comprenons complètement l'intérêt... l'intérêt plus humain de la chose pour la première association, autant là, c'est plutôt un exploit sportif. Si je veux aller à Saint-Jacques de Compostelle en courant, je créerai une association et demanderai peut-être à Bagneux une subvention ! Je dis cela... Je ne mets pas en cause l'exploit sportif mais plutôt le symbole lui-même : une traversée humaniste de l'Europe avec 10 € en poche par jour, ce n'est pas exceptionnel. J'ai lu le livre d'une personne qui a fait le tour du monde avec uniquement quelques Euros en poche et une paire de baskets, il a trouvé des sponsors en écrivant un livre, etc.

Mme MOUTAOUKIL. - Il n'est pas exclu que ces personnes aient été chercher d'autres sponsors. Là, c'est ce qu'ils demandent à la ville parce qu'ils nous ont sollicités. Nous nous apportons les 10 € en question, mais ils ont peut-être d'autres sponsors que la ville de Bagneux. Rien n'indique que la ville serait le seul sponsor du projet. Ce sont des projets portés par des jeunes balnéolais. Soit on décide que la jeunesse est une priorité et, dans ce cas, encourageons ce genre d'initiative même si cela vous paraît peut-être hors cadre, soit on ne le dit pas, mais pour une ville où il y a une majorité de jeunes, je trouve important de montrer qu'on les soutient dans les projets qu'ils portent et notamment ceux qui demandent à se surpasser.

Mme le MAIRE. - La première association est effectivement plus connue. Pour la deuxième, certes, ils ont créé leur association en vue de la préparation de leur projet. Il s'agit de 2 jeunes de la commune âgés de moins de 30 ans. Nous avons examiné leur proposition. Leur projet est intéressant. Vous dites que tout le monde pourrait faire cela tous les jours... Nous ne faisons pas tout cela tous les jours, tout de même ! Je ne connais pas beaucoup de Balnéolais qui se lancent dans de telles aventures. Il y a une vraie volonté d'être sur la valorisation du patrimoine, les questions environnementales et de faire un retour vers les habitants de Bagneux. C'est un engagement de leur part. Nous avons souhaité les valoriser dans le journal municipal. Nous avons trouvé que ces jeunes gens avaient un bon projet qui était aussi une belle image pour la ville. C'est dans ce cadre que nous participons. C'est pour cela que nous restons sur une contribution modeste, nous leur donnons 300 € pour un long séjour. Nous sommes sur une somme symbolique pour eux, mais en même temps, c'est un encouragement pour ces jeunes gens pour ce type de projet. L'objet est bien celui-ci.

Nous ne les connaissions pas avant qu'ils ne viennent déposer ce projet à la mission citoyenneté.

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 9 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 10 : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

HABITAT

11) CONTRAT DE PROXIMITÉ

APPROBATION DU CONTRAT DE PROXIMITÉ ENTRE HAUTS-DE-SEINE HABITAT ET LA VILLE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme SEISEN. - Juste quelques mots car la délibération est assez claire : il s'agit d'approuver un contrat de proximité entre le bailleur Hauts-de-Seine Habitat et la ville de Bagneux.

Pour rappel, les contrats de proximité, depuis plusieurs années, sont proposés par l'Office

départemental aux communes qui souhaitent s'engager dans ce type de contrat. Il s'agit en fait de formaliser les relations entre le bailleur et la ville et surtout d'être en exigence sur un certain nombre de points.

7 thématiques sont à traiter dans ce contrat de proximité :

- la gestion de la demande des attributions de logements : nous souhaitons notamment que les orientations de la ville en matière de peuplement du parc social et l'attention particulière des quartiers prioritaires de la ville soient prises en compte.
- l'accompagnement social des locataires : concernant la prévention des expulsions notamment, il y a énormément à faire avec ce bailleur qui, régulièrement, refuse de signer notamment des protocoles y compris lorsque les ménages payent à nouveau leur loyer y compris avec un surplus par rapport au règlement de la dette. C'est à peu près le seul bailleur qui fait ce genre de chose et qui met, du coup, en grande difficulté un certain nombre de familles de bonne foi. Nous pensons que cela peut nous permettre de mettre un cadre sur cela et d'avoir des engagements de suivi.
- la qualité du cadre de vie et le service rendu au quotidien : nous avons eu l'occasion d'y revenir de nombreuses fois au Conseil municipal sur les exigences que l'on porte aux côtés des habitants, des locataires qui, régulièrement, se mobilisent notamment sur le quartier de l'avenue Grégoire Mirabeau dans lequel récemment le Préfet est venu constater le manque d'entretien de ce parc social qui fait vivre un quotidien extrêmement compliqué pour un certain nombre de locataires.
- les projets d'amélioration du patrimoine,
- les projets de renouvellement urbain,
- le développement de l'offre locative sociale et intermédiaire,
- l'accession sociale à la propriété.

L'idée est d'avoir un cadre et des engagements avec des bilans, un comité de pilotage qui se mette en place en vue d'avoir un suivi étroit et régulier, des engagements souvent annoncés et rarement suivis d'effet.

Je vous remercie

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

12) ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL 92 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT POUVANT MOBILISER LE DISPOSITIF DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.

Mme le MAIRE. - Nous proposons de signer avec l'ADIL 92 cette convention pour un montant de 13 500 € afin qu'elle nous accompagne dans notamment la réalisation des dossiers DALO, l'accès au droit au logement opposable. Nous étions auparavant avec une autre association dont nous n'avons pas été très satisfaits du bilan. Là, nous proposons de travailler avec l'ADIL 92 qui est bien reconnue dans ce domaine.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

13) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE GERAUD POUR 2016

M. ROMERO AGUILA. - C'est une modalité annuelle habituelle. C'est le rapport du délégué de la ville sur les marchés. Il est soumis pour le vote. Il n'y a pas d'éléments notables à faire ressortir.

Mme le MAIRE. - Merci.

Il s'agit d'approuver ce rapport d'activité.

M. MARTIN. - Il n'est pas si normal, comme chaque année, car le marché de la place Léo Ferré va entrer dans une phase de travaux. Lors de la commission, nous avons pas mal discuté des modalités d'installation temporaire des commerçants pendant toute la phase de travaux du marché Léo Ferré.

J'ai posé quelques questions notamment une sur le manque à gagner du délégué pendant cette phase des travaux car, en gros, entre 20 et 30 % des commerçants ne pourront pas être sur cette place qui sera réduite de pratiquement d'un tiers. C'est le premier point. Comment va-t-on compenser cette perte de chiffre d'affaires du délégué pendant toute cette phase ? Va-t-il se retourner contre nous pour essayer de compenser cette perte ?

Deuxième point, le coût des travaux de ce marché a augmenté de 1 M€ depuis l'estimation qui se situait aux alentours de 2 M€ pour laquelle un budget avait été prévu avec des financements par le département, le délégué et la ville. La ville va-t-elle prendre en charge l'intégralité de ces coûts supplémentaires hors éclairages publics qui seront pris par Vallée Sud Grand Paris ?

Je vous remercie.

M. ROMERO AGUILA. - Sur la première question, le délégué est informé du processus. Il n'y aura pas de manque à gagner pour une raison simple : il n'y aura pas 50 % des commerçants en moins. Tous les commerçants qui sont sous la halle seront déplacés et replacés sur la place centrale qui aura été refaite préalablement.

Quant à l'ensemble des autres commerçants, les commerçants volants ou casuels seront redistribués sur un espace qui sera réduit pour chaque commerçant mais qui ne verra pas diminuer le nombre de commerçants dans un premier temps. Il n'y a pas d'impossible manque à gagner sachant que les casuels ne font pas partie d'une entrée permanente puisque, justement, soit ils viennent, soit ils ne viennent pas. Nous avons un élément supplémentaire qui, là, n'est pas un élément de manque à gagner sur lequel la Société les Fils de Madame Geraud pourrait se retourner puisque le nombre de commerçants casuels qui pourrait être sur cet emplacement n'est pas garanti.

Concernant votre deuxième point, celui du budget, il y a effectivement une augmentation assez sensible par rapport à ce qui a été prévu au départ. Il va y avoir un partage et une phase de négociation sur le partage de ce qui sera fait sur la prise en charge entre le délégué et la ville. Ce sera également lié aux nouveaux tarifs que nous pourrons voter également pour les commerçants dans le cadre de ce nouveau marché. Nous espérons que cela arrivera à faire rentrer

l'ensemble de cette rénovation importante qui devrait donner une prestation de bien meilleure qualité que ce qui n'est fait jusqu'à présent.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote. Il s'agit d'une prise d'acte, pardon.

14) ACQUISITION DE PARCELLE

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AH N°197 A USAGE DE VOIRIE AUPRES DE M ET MME MATOUK

Mme le MAIRE. - Le montant de cette acquisition s'élève à 4 000 €

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

15) OUVERTURE DES COMMERCES

APPROBATION DE L'OUVERTURE DES COMMERCES EN FONCTION DES DIMANCHES

Mme le MAIRE. - C'est une délibération que nous vote depuis la loi Macron. Pour mémoire, nous avons déjà délibéré dessus l'année dernière. Vous avez la liste des 5 dimanches selon les catégories de commerçants : les commerces de détail alimentaire et les commerces de véhicules et d'équipements automobiles.

Y a-t-il des remarques ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

16) DSP STATIONNEMENT

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANTAI ET LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION ET TOUT AUTRE DOCUMENT SE RAPPORTANT AU STATIONNEMENT PAYANT OU A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE AVEC URBIS PARK GERAUD

M. TUDER. - J'interviendrai rapidement car l'essentiel est dit dans l'intitulé de ce rapport de présentation.

Il s'agit, d'une part, d'approuver et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention passée avec l'ANTAI, l'Agence qui gère actuellement la gestion des PV de stationnement et qui, à partir de 2018, gèrera donc le recouvrement des forfaits post-stationnement et, d'autre part, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mandat de gestion avec la Société Urbis Park Géraud et, le cas échéant, tout document (technique, administratif et financier) permettant de garantir la bonne mise en place du stationnement payant sur la ville de Bagneux à partir de février 2018.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur la DSP stationnement ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLE = LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTIONS = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

17) RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND - MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE PAIEMENT

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE A PASSER AVEC A&M PATRIMOINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme MEKER. - C'est une délibération très technique. En réalité, pour des questions de subventionnement des travaux de l'église Saint-Hermeland par la DRAC, nous avons dû budgétairement diviser par tranches ce chantier. Or, nous avons passé les marchés, pour des raisons de mutualisation de travail et d'économie, avec des entreprises. En réalité, nous avons passé tous les lots. Il faut maintenant faire un avenant très technique avec la maîtrise d'œuvre pour que le calendrier de paiement de la maîtrise d'œuvre s'implémente avec le calendrier des tranches qui vont se dérouler jusqu'en 2019. C'est un avenant que nous passons avec l'entreprise Mauduit, architecte, qui suit nos travaux.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Les trois délibérations suivantes portent sur des tarifs pour lesquels nous proposons une augmentation de 1 %.

TARIFS

18) CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

19) CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES TAXES FUNERAIRES

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

20) CIMETIERE COMMUNAL

REVALORISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - S'agissant des délibérations de 21 à 24 qui concernent les tarifs des équipements municipaux de la salle des fêtes, il est prévu là aussi une revalorisation de 1 %.

21) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

REVALORISATION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES LEO FERRE

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

22) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES GABRIEL PERI ET FOYER COUDON POUR LES PARTICULIERS

Mme GARGARI. - Une simple remarque pour dire qu'il faut être extrêmement vigilant pour que l'utilisation de ces salles soit conforme à la demande et ne constitue pas une nuisance sonore et autre pour les riverains. M. Le Thomas le sait, nous avons été interpellés à plusieurs reprises à ce sujet.

M. LE THOMAS. - Il ne s'agit pas de ces salles, il s'agit celles que nous mettons à la disposition des concitoyens moyennant finances. Les salles dont vous faites état sont prêtées gracieusement aux associations qui ne respectent pas le règlement intérieur dans le cadre de ces prêts. Elles sont, je le rappelle, prêtées aux associations. Or, là, il s'agit des salles que nous mettons à la location, moyennant finances, pour les habitants qui en font la demande pour les anniversaires, les mariages ou autres.

Mme le MAIRE. - Nous avons entendu votre remarque. Nous avons repéré les auteurs de troubles. Nous sommes bien au courant. Nous avons dit aux associations auxquelles nous avons prêté une salle, qui n'ont pas respecté le cadre, que nous ne leur en prêterons plus. Si cela se reproduit, tout d'abord, il faut nous le signaler, vous avez raison de le faire. Il m'est arrivé moi-même de le signaler aussi.

Nous prêtons gracieusement à des associations, ce n'est pas pour qu'elles nous fassent le bazar dans les quartiers. C'est clair et net : elles le savent. Si c'est trop bruyant, ce n'est pas possible car on ne prête plus aux administrées le soir à cause de ces nuisances, ce n'est pas pour en avoir d'autres. Nous sommes d'accord sur cela.

Là, il s'agit des salles Péri et Coudon que nous prêtons d'ailleurs que jusqu'à 20 heures. C'est un peu dommage mais nous l'avons fait pour les riverains car c'est compliqué pour eux.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous passons maintenant aux tarifs de location des salles municipales pour les organismes et les entreprises de Bagneux, qui eux aussi augmentent de 1 %.

23) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ORGANISMES ET ENTREPRISES DE BAGNEUX (SALLE GABRIEL PERI, FOYER COUDON, PAUL VAILLANT COUTURIER, FOYER CROS, SALLE COSSON, SALLE MARTY, SALLE BAS LONGCHAMPS, SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES SPORTS ET LA CAFETERIA DU PARC OMNISPORTS) POUR L'ANNEE

2018

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

24) ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

REVALORISATION DES TARIFS DE LA LOCATION DE L'ESPACE MARC LANVIN

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

25) TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS S'INSCRIVANT AUX ATELIERS CULTURELS ET SPORTIFS EN COURS D'ANNEE

Mme le MAIRE. - Nous avons voté une délibération. Nous vous proposons d'appliquer un dégrèvement trimestriel et non mensuel. Je suppose que l'on a dû s'apercevoir qu'un dégrèvement mensuel était ingérable. Cela concerne les usagers qui ne s'inscrivent pas en début de cycle aux activités mais par exemple au deuxième trimestre. Ainsi, n'ayant fait que deux trimestres dans l'année, ils ne payent pas la totalité de l'année. Nous passons donc à un forfait trimestriel et non mensuel qui est trop lourd à gérer pour les services.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

26) TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA TARIFICATION PRORATISEE POUR LES USAGERS DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS S'INSCRIVANT AUX ACTIVITES EN COURS D'ANNEE

Mme le MAIRE. – Il en est de même pour les tarifs des usagers des centres sociaux et culturels. C'est aussi pour leurs activités aux trimestres.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

27) DROITS DE VOIRIE

REVALORISATION DES DROITS DE VOIRIE POUR LES ANNEES 2018 ET 2019

Mme le MAIRE. - Nous proposons une hausse moyenne des tarifs de 2 %, tarifs qui n'ont pas été revalorisés depuis 2015, et une majoration de 15 % pour les emplacements de zones verte et rouge.

Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

ASSURANCES

28) MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE (2 LOTS)

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - La CAO, la Commission d'Appel d'Offres, a retenu le 9 novembre l'offre de SMACL Assurance. Cela permet de réaliser une économie assez substantielle sur ce poste. On parlait tout à l'heure de trouver des pistes d'économies de 3 % sur les activités, cela en fait partie.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

29) FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL ARCENCIEL

APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION I.E.P.C. (INSTITUT D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES) RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU MULTIACCUEIL « ARCENCIEL » ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. LE THOMAS. - Nous reconduisons la convention pour trois ans cette fois-ci. C'est la différence. Nous demandons au Conseil municipal d'accepter de faire cette convention sur trois ans pour ne pas avoir à la revoir tous les ans. Le montant de cette subvention reste le même qui, je le rappelle, comme mentionné dans la note est de 8 € pour les anciens berceaux et de 21 € pour les nouveaux.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

30) DENOMINATIONS DE STRUCTURES MUNICIPALES

DENOMINATIONS DE LA CRECHE MULTIACCUEIL DE L'ECOQUARTIER VICTOR HUGO, DE LA CRECHE FAMILIALE ET DU MULTIACCUEIL SUD.

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle que les habitants avaient été sollicités... Enfin les parents pas les habitants... Enfin, ils sont aussi habitants... pour choisir le nom de la future crèche du quartier nord.

C'est la crèche Graine de Lune qui a été choisie pour la crèche Victor Hugo. En même temps, nous avons proposé de nommer la crèche familiale et la multi-accueil sud pour des problèmes d'adressage qui sont un peu compliqués aujourd'hui.

Nous proposons de retenir le nom de Jeunes pousses puisque c'est le nom arrivé en deuxième lors de la consultation.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

31) LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

DELIBERATION D'INTENTION PORTANT LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE LABELLISATION

Mme le MAIRE. - Nous renouvelons cette demande de labellisation. Cela n'amène pas de question financière derrière, cela permet de déposer notre dossier.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADHESION

33) CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS

ADHESION DE LA VILLE DE BAGNEUX A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DES HAUTS DE SEINE ET APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION A REGLER POUR CHAQUE ANNEE.

Mme le MAIRE. - La ville adhère à la fédération des centres sociaux. Le montant de cotisations est de 3 800 € pour Gueffier et de 3 050 € pour Jaques Prévert. Il s'agit d'un renouvellement.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RECENSEMENT

34) RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET DE FIXER LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Mme le MAIRE. - Il s'agit de voter la rémunération des agents recenseurs au titre de l'année 2018.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COMMUNICATION

35) MODALITE D'ACQUISITION DE CADEAUX PAR LA COLLECTIVITE

MODALITES D'ACQUISITION DE CADEAUX PAR LA COLLECTIVITE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORANT

Mme le MAIRE. – Nous avons établi une délibération en accord avec le Trésor Public pour pouvoir acheter des cadeaux d'un montant inférieur au plafond de 300 €. C'est rare mais cela peut arriver à l'occasion de la visite d'une délégation, par exemple.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

36) REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 OCTOBRE 2017 CONCERNANT LE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A L'ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES DE BAGNEUX (AFAB)**

Mme le MAIRE. - Nous reversons la subvention du Conseil départemental aux associations. Nous avons commis une erreur dans la délibération adoptée le 3 octobre en mentionnant 1 500 € au lieu des 2 500 € accordés par le Conseil départemental. Nous proposons de porter cette correction qui est une erreur matérielle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

37) EFFECTIFS MIS A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions sur ce point ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

38) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR REpondre A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2018**

Mme le MAIRE. - On vous liste les emplois temporaires dont on peut avoir au besoin au sein de la collectivité quand il y a des renforts nécessaires en période de ramassage des feuilles, d'inscription au quotient familial, etc.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

VOEU

39) VOEU**VOEU DE LA MAJORITE MUNICIPALE DEMANDANT LA LIBERATION DE SALAH HAMOURI**

Mme le MAIRE. - Vous avez ce vœu dans vos dossiers.

Mme GARGARI. - Avant de prononcer ce vœu, Madame le Maire, je voulais vous dire quelque chose au début quand vous avez annoncé notre nouveau groupe, mais je ne l'ai pas fait parce que vous êtes vite passée au DOB.

Madame le Maire, Messieurs, Mesdames, chers collègues,

Je bouillonne depuis quelques jours en entendant des propos qui m'insupportent depuis la constitution de notre groupe.

C'est vrai, nous sommes 4 élus, enfants d'émigrés ou émigrés avec des origines différentes, mais tous Français avant tout. Où est le problème ?

Je rappelle l'article 1 de la constitution pour ceux qui l'auraient oublié : *"la France est une République indivisible. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Ce principe sanctionne toute différence et atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe"*.

Cette discrimination se retrouve dans les propos de certains dans ce Conseil. Nous sommes là pour défendre les intérêts de nos concitoyens et non pour que l'on nous rappelle sans cesse nos origines.

Il semble pour certains, même si leurs propos restent pour eux sans importance, que les origines restent toujours un frein dans l'accès aux responsabilités politiques. C'est en généralisant ce genre de propos que l'on provoque le repli et le communautarisme.

Vous qui êtes les représentants de la République vous devriez en être encore plus conscients.

Merci Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - J'ai entendu votre déclaration. Pour ma part, il n'y a pas de souci ni de sous-entendu quel qu'il soit dans la création de votre groupe mais je pense qu'elle ne s'adressait pas à moi. J'entends ce que vous avez dit.

Il est évidemment hors de question qu'il y ait au sein de ce Conseil municipal quelques discriminations que ce soit en fonction de l'origine sociale ou culturelle des Conseillers municipaux. Je pense que tous les collègues ici seront d'accord.

J'en étais au vœu sur la libération de Salah Hamouri que je propose d'adopter ce soir. Ce vœu est présenté au nom de la majorité municipale.

Ce jeune homme est citoyen français et Palestinien. Il est en détention administrative depuis le 23 août 2017 sans connaître les charges retenues contre lui et sans qu'aucune inculpation ni jugement ne soient prononcés.

Salah Hamouri avait déjà été incarcéré entre 2005 et 2011 par la justice israélienne sans qu'aucune preuve ne vienne corroborer les accusations du tribunal militaire d'occupation d'Ofer en Cisjordanie, une juridiction qui est considérée comme illégale du point de vue du droit international.

Cette fois-ci, en maintenant secret le dossier de Salah Hamouri, les autorités israéliennes bafouent les normes fondamentales d'un procès équitable telles qu'elles sont définies par la convention de Genève et le pacte international relatif au droit civil et politique des Nations Unies.

J'avais interpellé le Président de la République à ce sujet en lui demandant de mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont dispose la France pour aider à la libération de Salah Hamouri.

Par un courrier reçu début décembre, le chef de Cabinet du Président m'a informée que les demandes du Quai d'Orsay ont permis au Consul général à Jérusalem de rendre visite à Salah Hamouri.

Il n'en reste pas moins incarcéré sans chef d'accusation connu et sans possibilité de visite de sa famille.

Plusieurs villes françaises comme Stains, Aubervilliers, Bagnolet, Besançon, Clermont-Ferrand ont déjà pris position, des personnalités comme Rony Brauman, Pascal Boniface ou Ken Loach

également ainsi que des associations comme Amnesty International ou le Syndicat des Avocats de France ont également appelé à sa libération.

Je propose ce soir de voter ce vœu pour exiger que l'État français étende à Salah Hamouri la protection qu'il doit à chacun de ses citoyens à travers le monde.

Je passe la parole aux collègues qui le souhaitent pour intervenir.

M. MARTIN. - Salah Hamouri, de mère française et de père palestinien, n'en est pas à sa première interpellation.

En 2005, il avait été accusé d'avoir projeté de tuer le rabbin Qéfarade Ovadia Yossef, le fondateur du parti ultraorthodoxe Shas, et d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) sans réelles preuves de ces faits.

Après trois années de détention administrative, il avait été condamné par un tribunal militaire israélien à sept ans de prison, en avril 2008. Il avait accepté de plaider coupable afin de réduire sa peine envisagée dans un premier temps à quatorze ans de détention.

En août 2009, le Président français, Nicolas Sarkozy, avait adressé une demande de libération anticipée pour M. Hamouri au gouvernement israélien. Ce "geste de clémence" avait été refusé par le Premier Ministre israélien. Finalement, Salah Hamouri avait fait partie du millier de prisonniers palestiniens échangé en décembre 2011 contre Gilad Shalit, le soldat franco-israélien capturé par un commando palestinien en juin 2006 au sud de la bande de Gaza.

Salah Hamouri serait de nouveau soupçonné de "s'être réengagé dans des organisations politiques illégales".

Au regard de ce dossier, nous ne pouvons que dénoncer les pratiques du Gouvernement de Netanyahu qui bafoue les lois internationales, procède à des arrestations arbitraires et n'a jamais reconnu officiellement l'État palestinien comme bon nombre de pays.

L'État français est intervenu plusieurs fois près du Premier Ministre Israélien pour signifier son désaccord face au recours excessif à la détention administrative mais sans grand succès pour le moment.

L'État français a effectivement le devoir de défendre et de garantir les droits fondamentaux de ses ressortissants à travers le monde, qu'ils soient détenus, poursuivis ou condamnés à l'étranger et pas seulement au Moyen-Orient.

Nous soutiendrons ce vœu et appelons le Président de la République et le Ministre des Affaires Étrangères à intervenir afin de garantir à M. Hamouri un traitement judiciaire équitable respectant ses droits fondamentaux et les droits internationaux comme tout ressortissant français qui serait emprisonné dans le monde.

M. ZANI. - Madame le Maire, nous allons enfreindre un règlement de ce Conseil municipal, nous vous demandons de nous en excuser par avance, mais nous tenons à vous applaudir.

(Applaudissements...)

M. ROMERO AGUILA. - Il a été rappelé par notre collègue Patrice Martin l'historique de ce qu'a été la vie de Salah Hamouri avec le relief et parfois les quelques zones d'ombre, il faut également l'indiquer, cela a été fait, mais ce vœu revêt un caractère un peu particulier après les déclarations unilatérales intempestives et totalement irresponsables, je le dis ici, du Président

Trump aux États-Unis qui, de par sa reconnaissance unilatérale de la ville de Jérusalem comme étant la capitale d'Israël alors que l'ensemble de la communauté internationale était d'accord pour organiser l'ensemble des discussions autour de deux États et d'une seule capitale Jérusalem partagée entre ces deux États est un élément important parce qu'il ne faudrait pas que ce blanc-seing, à peine voilé, que donne le Président Trump à la situation sur place laisse toute liberté et toute latitude à faire des situations iniques comme celle réservée à Salah Hamouri.

J'avais eu la chance de le croiser lorsque nous avons, avec la région Île-de-France, fait une coopération décentralisée avec Jérusalem Est, capitale de l'État Palestinien. Il se réjouissait de cette réalité car cela permettait d'avoir au moins une forme de reconnaissance.

Je ne peux qu'appuyer cette demande qui me semble utile et, du point de vue du droit, un élément totalement indépassable.

Mme SEISEN. - Je voulais profiter de ce vœu pour faire le lien avec la question de la délégation d'élus qui devait se rendre en Palestine. Vous vous rappelez, lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons voté la prise en charge des frais et le fait que je représente la ville de Bagneux dans cette délégation.

Vous avez sûrement vu dans la presse ce qui s'est passé après. Cette délégation n'est jamais partie. Elle devait partir le 18 novembre, mais par voie de presse, le ministre de la sécurité publique d'Israël et le ministre de l'intérieur en personne ont fait une déclaration selon laquelle les personnes qui feraient partie de cette délégation se verraient refuser l'entrée en Israël et, pire que cela puisqu'une loi avait été votée à la Knesset en mai 2016, au-delà du fait que nous allions être bloqués à l'aéroport de Tel-Aviv, nous risquons d'être sous le joug de cette loi qui avait été votée et d'être interdits, blacklistés durant 10 ans de l'entrée sur le territoire israélien, ce qui aurait posé, pour l'ensemble des membres qui projetaient de se rendre en Israël, un grand problème dans le cadre des relations nouées. En effet, beaucoup de villes sont jumelées avec notamment des camps de réfugiés Palestiniens ou d'autres. Nous par exemple, nous avons une coopération naissante avec l'association Al Bustan à Jérusalem Est et ne plus pouvoir s'y rendre risquait d'avoir des impacts sur ce type de coopération. De ce fait, il a été décidé de reporter à une date que l'on ignore ce type de délégation.

Les concerts prévus dans les camps de réfugiés ont été maintenus puisque les groupes musicaux étaient sur place de manière antérieure et qu'un texte a été lu, mais on se retrouve dans une situation assez inédite où des élus de la République française, des députés, des sénateurs, des députés européens, des élus, des maires, des maires adjoints se voient refuser officiellement l'entrée sur ce territoire, ce qui montre bien le durcissement extrême de la situation, situation jamais vécue auparavant. On peut être ou ne pas être d'accord avec la politique d'Israël mais, sur ce principe, cela n'était jamais arrivé.

En tout cas, nous continuerons, dans les orientations que nous nous sommes données, de travailler le mieux possible un partenariat avec l'association Al Bustan dont la tente extérieure pour faire des activités en plus de leur bâtiment en dur a été entièrement détruite par les autorités israéliennes, imputant aussi une part de leur activité au profit des jeunes de ce quartier.

Voilà, je tenais à vous rendre compte de ce que le Conseil municipal avait décidé.

Mme MEKER. - Nous savons que, sur cette planète, plusieurs États, dits démocratiques dont les pratiques de justice le sont plus ou moins, plutôt moins que plus.

La démocratie israélienne avec le gouvernement Netanyahu en fait partie.

L'honneur de la France est d'avoir la liberté de pouvoir dénoncer ces pratiques qui ne sont pas dignes d'une démocratie.

Mme le MAIRE. - Merci.

J'ai compris que ce serait un vote unanime du Conseil municipal. Je vous en remercie. Nous le ferons savoir à Salah Hamouri et à son épouse Elsa Lefort. Nous l'enverrons aux autorités françaises et israéliennes.

Merci de ce vote unanime.

Nous en avons terminé avec le Conseil municipal.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un repos bien mérité.

La cérémonie des vœux, dont vous allez recevoir l'invitation dans quelque temps, aura lieu le samedi 13 janvier car le premier samedi tombe pendant les vacances scolaires, à partir de 17 heures.

(La séance est levée à 23 h 25.)